



GROUPE ADP

DES HORIZONS À PARTAGER

BILAN SOCIAL 2020

AÉROPORTS DE PARIS SA

AVANT-PROPOS DU DRH

Page 3

1

EMPLOI

Page 4

2

RÉMUNÉRATIONS, CHARGES ET ACCESSOIRES

Page 18

3

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Page 25

4

AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

Page 30

5

FORMATION

Page 37

6

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Page 43

7

ACTIVITÉS ET ACTIONS SOCIALES

Page 50

8

INDEX DES INDICATEURS PRÉVUS PAR L'ACCORD CSE DU 09/09/2019

Page 56

PRÉAMBULE BILAN SOCIAL 2020

2020 restera gravée dans nos mémoires comme une année singulière à bien des égards : une année de crise sans précédent et sur tous les volets – sanitaire, économique, social -, une année de forte mobilisation et de solidarité des équipes pour faire face à la situation et pour maintenir une continuité d'activité de nos plateformes parisiennes et dans le monde ; une année intense en matière RH avec le déploiement de dispositifs et projets pour accompagner la baisse durable d'activité, et l'avancement de nos projets déjà engagés.

En quelques jours au cours du mois de mars, la crise de la pandémie de Covid-19 a bouleversé nos fondamentaux, obligeant à nous adapter avec une très grande réactivité. Dès lors, le télétravail généralisé, l'activité partielle et les protocoles sanitaires rigoureux sont devenus notre quotidien et notre priorité pour préserver la santé économique de l'entreprise autant que la santé de chacun des salariés et usagers de nos infrastructures. La persistance de la crise a mené l'entreprise à présenter en juillet 2020 de nouvelles orientations stratégiques visant à passer d'un modèle d'accompagnement de la croissance à un modèle de gestion d'une situation dans laquelle les activités et les investissements seront réduits temporairement. Ses conséquences sociales ont ouvert la voie à des négociations avec les partenaires sociaux, avec l'objectif de parvenir à un équilibre entre la préservation de l'emploi et la pérennité de notre entreprise sur le long terme. Début décembre, un accord de rupture conventionnelle collective (RCC), signé à l'unanimité, a marqué la première pierre de cette transformation.

En appui de ces adaptations des modes de travail, l'ensemble de la communauté RH et managériale s'est pleinement mobilisée tout au long de l'année pour informer, orienter et accompagner l'ensemble des salariés du groupe, en France et à l'international. De nombreux canaux de communication et d'informations ont été déployés. Des dispositifs d'aide financière et psychologique ont été mis en place pour soutenir autant que possible les salariés confrontés à d'importantes difficultés. Le maintien des compétences a également été au cœur des préoccupations avec la mise en œuvre de formations et de transferts de compétences en vue de départs nombreux à venir de salariés dans le cadre de la RCC. Tous les maillons de l'entreprise ont fait preuve d'une grande solidarité et d'un engagement total dans un contexte dégradé pour maintenir autant que possible la qualité et le sens du service, des valeurs au cœur de notre ADN.

L'année 2020 enfin, a été marquée par des chantiers majeurs RH. Le plus emblématique est celui de l'installation des nouvelles instances représentatives du personnel, fortement sollicitées par les circonstances, au travers d'un dialogue social nourri et renouvelé. D'autres chantiers ont également pu être déployés, permettant des avancées significatives en matière de services RH, de santé et sécurité au travail, de prévention ou encore d'égalité professionnelle.

Vous trouverez dans ce bilan social le détail des informations en matière des ressources humaines pour cette année 2020.

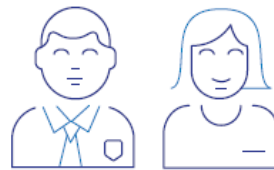
Très bonne lecture,

Hervé WATTECAMPS

Directeur des ressources humaines du Groupe ADP



EMPLOI



EFFECTIF GÉRÉ **6 373 salariés**

L'effectif géré au 31 décembre 2020, contrats à durée indéterminée et contrats à durée déterminée, est de 6 373 salariés.

Tous contrats confondus, l'effectif au 31 décembre est de 6 513 salariés (CDI, CDD, contrats d'apprentissage et de professionnalisation).

Les femmes représentent 37,8 % de l'effectif global.

L'entreprise a recruté 165 salariés en contrat à durée indéterminée en 2020.

132 salariés ont bénéficié d'une promotion en 2020.

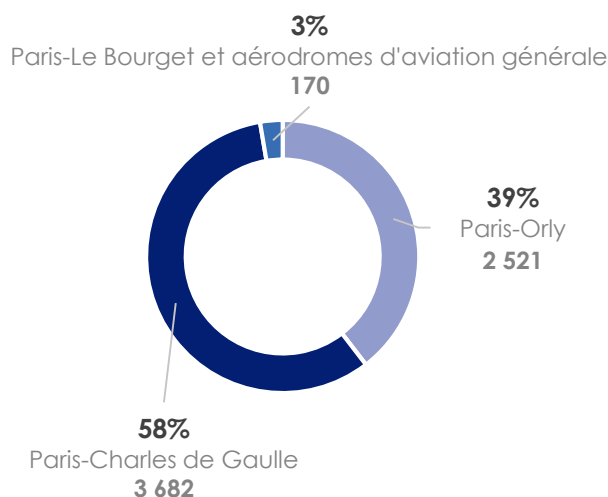
1.1 EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

EFFECTIF GÉRÉ : 6 373

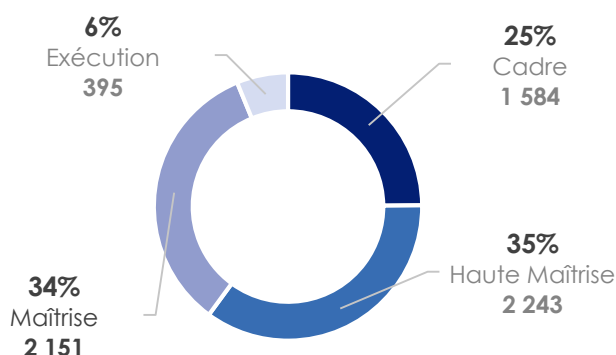
L'effectif géré au 31 décembre 2020 comprend les salariés sous statut Aéroports de Paris : salariés en contrat à durée indéterminée, y compris les salariés en congé sans solde ou détachés, et contrats à durée déterminée (les autres contrats ne sont pas compris dans cet effectif).

L'effectif présent au 31 décembre 2020, hors suspensions de contrats, est de 6 307 salariés (66 contrats suspendus).

RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



445 salariés sont basés au siège localisé à Paris-Charles de Gaulle, soit 3% de plus qu'en 2019.

La proportion des salariés travaillant à Paris-Orly, Paris-Le Bourget et les aéroports d'aviation générale est stable par rapport à 2019.

L'évolution structurelle des effectifs se poursuit avec une décroissance des effectifs en exécution et maîtrise au profit des cadres.

RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Paris-Orly	716	748	722	892	918	904	822	786	762	141	138	133	2 571	2 590	2 521
Paris-Charles de Gaulle	709	776	835	1 275	1 293	1 289	1 387	1 351	1 308	293	261	250	3 664	3 681	3 682
Paris-Le Bourget	24	27	27	51	51	46	63	61	60	3	1	1	141	140	134
Aéroports d'aviation générale	0	0	0	4	4	4	13	11	21	17	21	11	34	36	36
TOTAL	1 449	1 551	1 584	2 222	2 266	2 243	2 285	2 209	2 151	454	421	395	6 410	6 447	6 373

3 682

Salariés travaillent à l'aéroport
Paris-Charles de Gaulle

2 521

Salariés travaillent à l'aéroport
Paris-Orly

EFFECTIF CDI ET CDD PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
CDI	1 443	1 543	1 582	2 222	2 263	2 241	2 284	2 209	2 151	451	419	394	6 400	6 434	6 368
CDD	6	8	2	0	3	2	1	0	0	3	2	1	10	13	5
TOTAL	1 449	1 551	1 584	2 222	2 266	2 243	2 285	2 209	2 151	454	421	395	6 410	6 447	6 373

L'effectif en CDI est en baisse de 1,0% par rapport à 2019, les départs en retraite ou pour d'autres motifs sont remplacés à hauteur de 75,3%.

L'entreprise fait appel aux CDD de manière très limitée pour pourvoir des remplacements temporaires ou des surcroûts d'activité et privilégie le recours à l'intérim.

En raison de la crise sanitaire et de la baisse d'activité, le nombre de CDD a été réduit. Ces derniers ont, par ailleurs, été placés en activité partielle.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR NATIONALITÉ AU 31 DÉCEMBRE

	2018	2019	2020
Nombre de salariés français	6 259	6 307	6 225
Nombre de salariés étrangers	151	140	148
TOTAL	6 410	6 447	6 373

39 nationalités présentes dans l'entreprise dont les 8 premières (en dehors de la France) sont : Portugal, Espagne, Italie, Maroc, Algérie, Britannique, Turquie, Belgique.



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ET PAR FAMILLE PROFESSIONNELLE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
DÉVELOPPEMENT	270	290	294	143	139	136	76	75	74	1	0	2	490	504	506
Commercialisation	36	37	40	55	52	49	13	15	13	1	0	1	105	104	103
Communication	51	52	47	37	34	32	0	0	0	0	0	0	88	86	79
Immobilier	32	33	36	11	11	11	15	14	13	0	0	0	58	58	60
Marketing Développement	86	100	99	25	26	28	2	1	5	0	0	1	113	127	133
Relations Institutionnelles & Territoriales	37	41	44	15	16	16	46	45	43	0	0	0	98	102	103
Top Management Performance	12	11	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	11	12
Environnement Energie et RSE	16	16	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	16	16
OPÉRATIONS	169	179	198	992	1 031	1 039	1 025	1 000	968	205	181	168	2 391	2 391	2 373
Maintenance/Propriétaire Opérations	59	63	66	470	482	478	459	452	433	19	26	20	1 007	1 023	997
Aéroportuaires Opérations et Maintenance	101	107	125	299	338	362	556	540	529	186	155	148	1 142	1 140	1 164
Informatique	3	3	2	160	149	141	10	8	6	0	0	0	173	160	149
Énergie	6	6	5	63	62	58	0	0	0	0	0	0	69	68	63
PROJETS TECHNIQUES	514	570	569	417	421	420	91	85	86	0	0	0	1 022	1 076	1 075
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage/Maîtrise d'Ouvrage Déléguée	144	170	166	49	48	54	0	0	0	0	0	0	193	218	220
Ingénierie Maîtrise d'œuvre	202	222	220	258	257	248	79	75	77	0	0	0	539	554	545
Bâtiment/Infrastructure	149	158	163	69	73	76	2	1	1	0	0	0	220	232	240
Ingénierie Informatique	19	20	20	41	43	42	10	9	8	0	0	0	70	72	70
Laboratoire	19	20	20	41	43	42	10	9	8	0	0	0	70	72	70
SUPPORT	278	293	308	393	408	402	445	424	406	76	66	63	1 192	1 191	1 179
Achats - Approvisionnements	43	42	40	58	59	61	14	12	7	0	0	0	115	113	108
Administration Affaires Générales	13	15	12	112	111	105	231	223	215	56	50	50	412	399	382
Comptabilités & Facturation	19	21	19	16	18	19	16	16	16	0	0	0	51	55	54
Finances, Gestion et Stratégie	110	117	137	36	33	29	2	2	0	0	0	0	148	152	166
Logistique/Transport	5	7	6	18	23	24	81	73	70	16	16	13	120	119	113
Ressources Humaines	71	76	80	120	129	129	55	55	55	4	0	0	250	260	264
Administration des ventes	6	4	3	21	21	22	21	18	18	0	0	0	48	43	43
Environnement de Travail	11	11	11	12	14	13	25	25	25	0	0	0	48	50	49
MAÎTRISE DES RISQUES	167	169	168	268	261	242	636	611	610	165	165	158	1 236	1 206	1 178
Audit Contrôle Interne	65	67	57	33	32	32	1	1	1	0	0	0	99	100	90
Management des Risques	44	45	47	3	3	2	0	0	0	0	0	0	47	48	49
Juridique	4	4	4	37	37	37	16	18	17	4	2	2	61	61	60
Médical	8	6	6	25	29	28	0	0	0	0	0	0	33	35	34
Prévention des Risques Professionnels	16	19	23	93	84	69	403	379	381	159	163	156	671	645	629
Sécurité	30	28	31	77	76	74	216	213	211	2	0	0	325	317	316
Sûreté	30	28	31	77	76	74	216	213	211	2	0	0	325	317	316
AUTRES (DÉTACHÉS, CONGÉS SANS SOLDE)	51	50	47	9	6	4	12	14	7	7	9	4	79	79	62
TOTAL	1 449	1 551	1 584	2 222	2 266	2 243	2 285	2 209	2 151	454	421	395	6 410	6 447	6 373

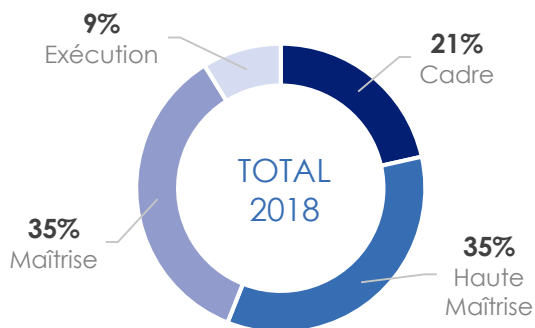
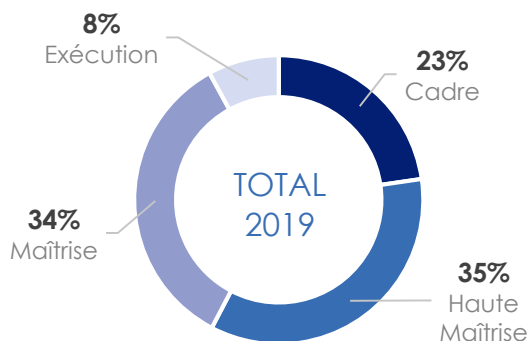
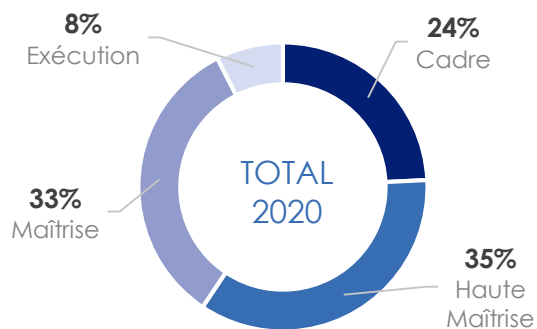
EFFECTIF MOYEN CDI, CDD ET AUTRES CONTRATS (EN ETP ⁽¹⁾) PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Effectif en CDI	1 363	1 422	1 531	2 190	2 201	2 225	2 231	2 163	2 099	462	393	378	6 245	6 180	6 233
Évolution en %	1,9	4,3	7,6	0,7	0,5	1,1	-4,4	-3,0	-3,0	-6,1	-15,0	-3,6	-1,4	-1,1	0,9
Effectif en CDD	2	6	5	1	0	3	1	0	0	3	3	1	6	10	9
Évolution en %	-6,3	312,9	-12,8	62,5	-62,3	495,7	100,0	-78,8	-100,0	-51,0	20,0	-74,6	-24,4	66,3	-7,4
Autres contrats ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98	106	97	98	106	97
Évolution en %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,5	8,3	-8,6	7,5	8,3	-8,6
Effectif total	1 365	1 429	1 536	2 191	2 202	2 228	2 231	2 163	2 099	562	501	476	6 349	6 295	6 338
Évolution en %	1,9	4,7	7,5	0,7	0,5	1,2	-4,4	-3,0	-3,0	-4,4	-10,8	-5,1	-1,3	-0,8	0,7

(1) Équivalent Temps Plein.

(2) Les autres contrats correspondent aux apprentis, aux contrats de professionnalisation et aux contrats aidés (CAE jusqu'en 2018).

EFFECTIF MOYEN CDI, CDD ET AUTRES CONTRATS – RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE (EN %)



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR GENRE AU 31 DÉCEMBRE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Homme	916	973	983	1 413	1 440	1 421	1 387	1 330	1 300	285	283	262	4 001	4 026	3 966
Femme	533	578	601	809	826	822	898	879	851	169	138	133	2 409	2 421	2 407
TOTAL	1 449	1 551	1 584	2 222	2 266	2 243	2 285	2 209	2 151	454	421	395	6 410	6 447	6 373

Taux de féminisation par catégorie professionnelle au 31 décembre (en %)

	2018	2019	2020
Cadre	36,8	37,3	37,9
Haute Maîtrise	36,4	36,5	36,6
Maîtrise	39,3	39,8	39,6
Exécution	37,2	32,8	33,7
TOTAL	37,6	37,6	37,8



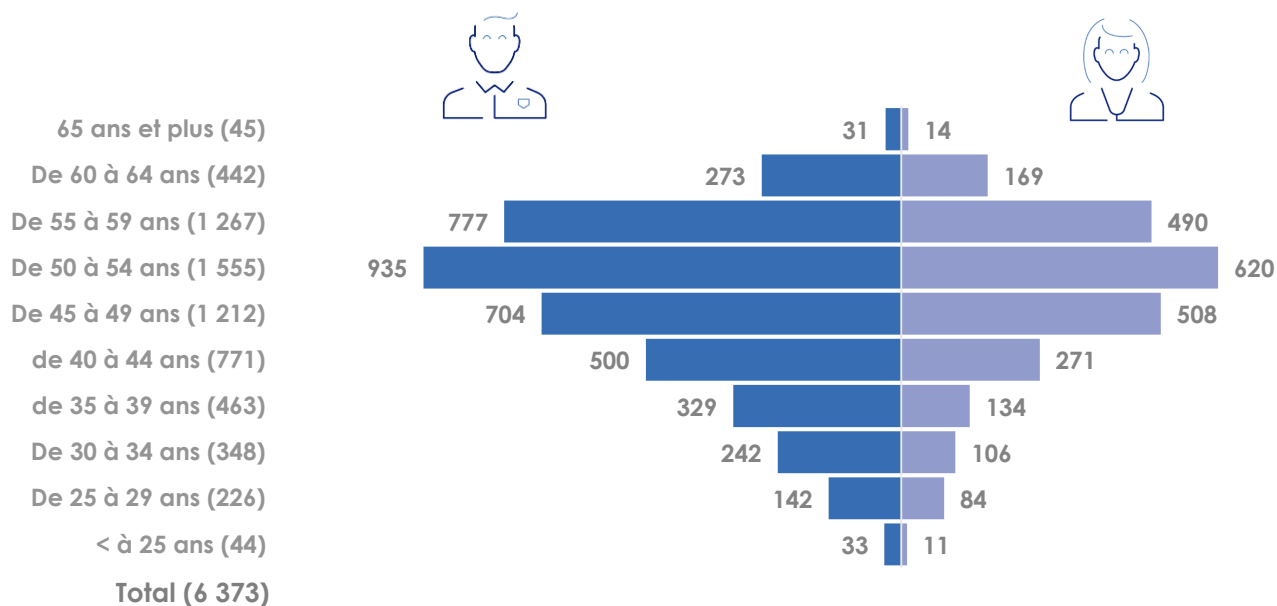
2 407

Femmes salariées

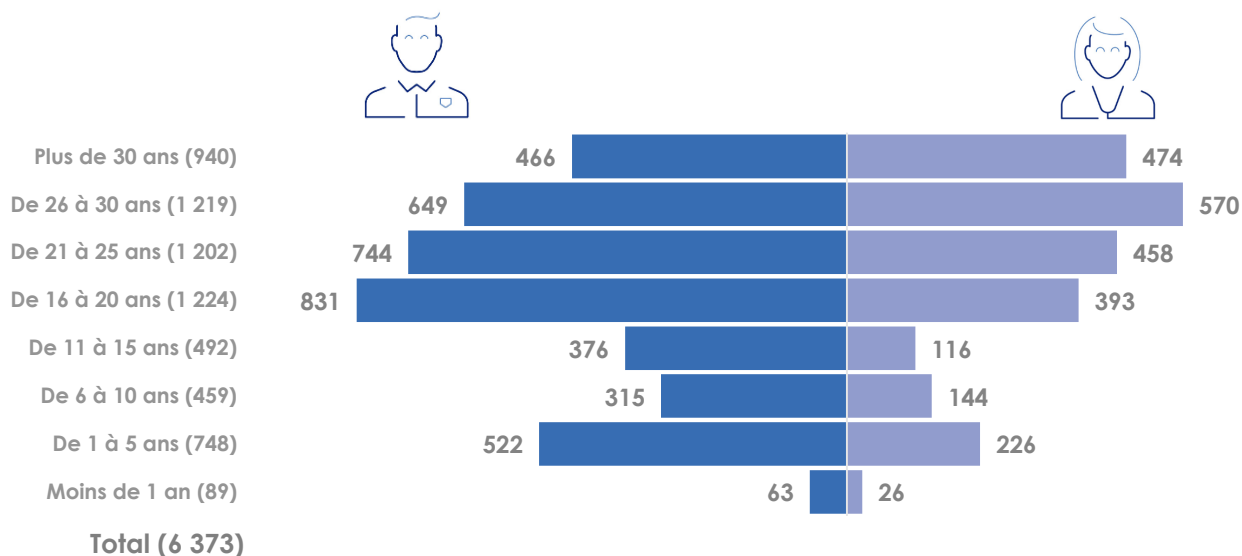
Le taux de féminisation est en légère hausse par rapport à 2019, avec une progression principalement pour les catégories cadre et exécution.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR TRANCHE D'ANCIENNETÉ

Âge – Répartition de l'effectif par tranche d'âge et par genre



Ancienneté – Répartition de l'effectif par tranche d'ancienneté et par genre

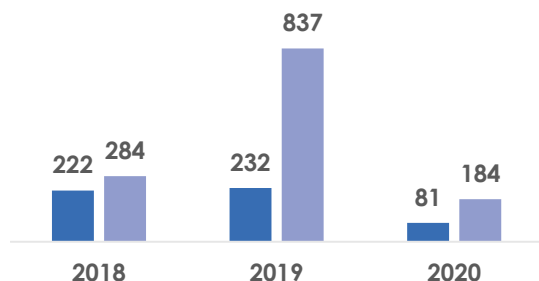
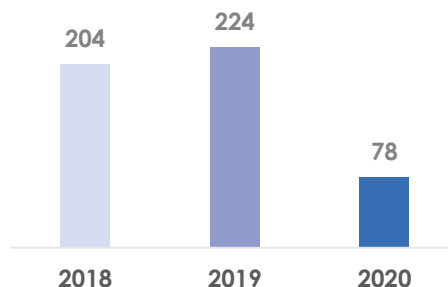


EFFECTIF PRÉSENT AUTRES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE

	2018	2019	2020
Contrat d'Apprentissage	188	195	129
Contrat de Professionnalisation	26	31	11
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	3	-	-
TOTAL	217	226	140

Malgré la chute d'activité en 2020, Aéroports de Paris a recruté 57 apprentis et contrats de professionnalisation.

NOMBRE DE STAGES

NOMBRE DE STAGIAIRES ⁽¹⁾

■ Stages étudiants ■ Stages d'observation (3ème)

Les données indiquées ci-dessus correspondent au nombre de stages effectués dans l'année.

Le nombre de stages étudiants a baissé de 65% en 2020 et les stages de 3ème de 78%.

(1) Uniquement les stages étudiants. (Un stagiaire ayant fait plusieurs stages dans l'année n'est comptabilisé qu'une seule fois).

Cette baisse est expliquée par la mise en place du confinement et la fermeture des infrastructures dès le 23 mars 2020, notamment les Maisons de l'Environnement qui accueillent habituellement beaucoup de stagiaires de 3ème.

1.2 TRAVAILLEURS EXTÉRIEURS

NOMBRE DE TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRES

	Directions fonctionnelles			Direction Ingénierie et Aménagement			Directions Aéroportuaires			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Nombre moyen mensuel de travailleurs intérimaires	13	12	5	41	43	28	70	57	17	124	112	51
Moyenne mensuelle par intérimaire en nombre de jours	18	18	18	20	20	20	15	14	11	53	51	49

Nombre total d'intérimaires cumulé sur l'année : 148.

En raison de la crise sanitaire et de la baisse d'activité, le nombre d'intérimaires a été réduit. Ces derniers ont, par ailleurs, été placés en activité partielle.

NOMBRE DE SALARIÉS DÉTACHÉS AU 31 DÉCEMBRE

	2018	2019	2020
Nombre de salariés de l'entreprise détachés	52	53	45 ⁽¹⁾
Nombre de salariés détachés accueillis	3	2	2

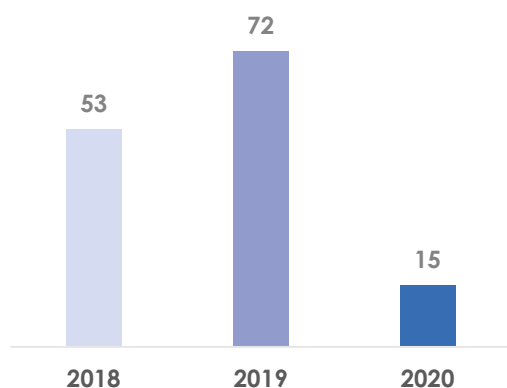
(1) Sur les 45 salariés : 16 sont détachés à ADP Ingénierie, 15 à ADP International, 2 à AIG, 2 à GMR, 4 à Hub One, 4 à TAV, 2 au CSE d'ADP.

1.3 EMBAUCHES EN CDI ET CDD

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Contrats CDI	75	141	112	28	39	20	30	41	15	21	51	18	154	272	165
Contrats CDD	7	9	4	1	3	1	5	1	0	21	25	3	34	38	8
TOTAL EMBAUCHES	82	150	116	29	42	21	35	42	15	42	76	21	188	310	173
Dont salariés de moins de 25 ans	14	19	8	0	0	0	16	15	1	23	38	6	53	72	15

NOMBRE DES EMBAUCHES DE SALARIÉS DE MOINS DE 25 ANS

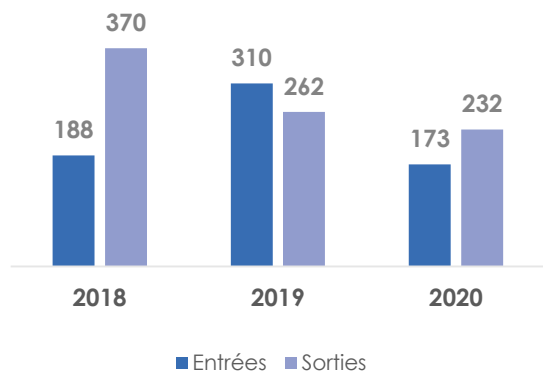


1.4 DÉPARTS CDI ET CDD

RÉPARTITION PAR MOTIF ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

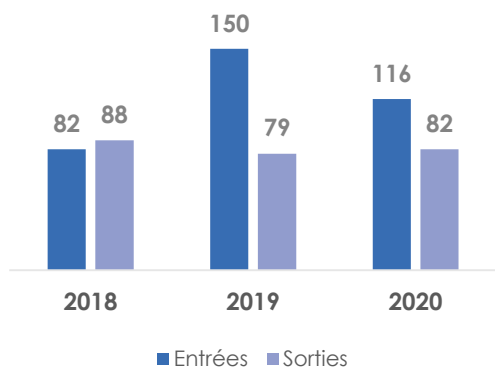
	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Démissions	32	17	32	6	6	10	6	5	4	1	0	2	45	28	48
Licenciements pour cause économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Licenciements pour autres causes	7	6	6	10	8	7	16	12	10	8	3	3	41	29	26
Ruptures conventionnelles	10	15	9	13	13	5	14	6	2	2	3	3	39	37	19
Rupture amiable congé mobilité	-	-	4	-	-	2	-	-	1	-	-	0	-	-	7
Fin de CDD	1	6	7	1	0	2	5	2	0	20	25	4	27	33	13
Départs période d'essai	2	6	2	1	1	2	0	0	1	0	2	0	3	9	5
Pré-retraites y compris PDV	0	0	0	2	0	2	1	2	3	0	0	0	3	2	5
Retraites y compris PDV	35	28	19	72	41	34	76	41	36	18	8	5	201	118	94
Décès	1	1	3	5	3	5	5	2	6	0	0	1	11	6	15
TOTAL	88	79	82	110	72	69	123	70	63	49	41	18	370	262	232

ENTRÉES ET SORTIES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

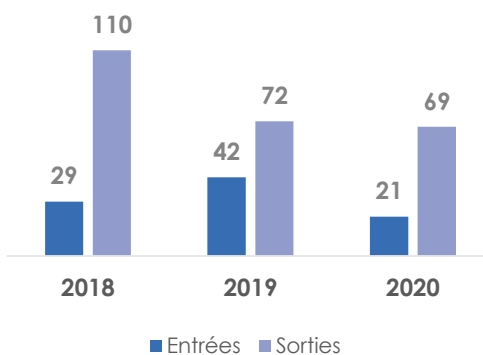


ENTRÉES ET SORTIES – RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

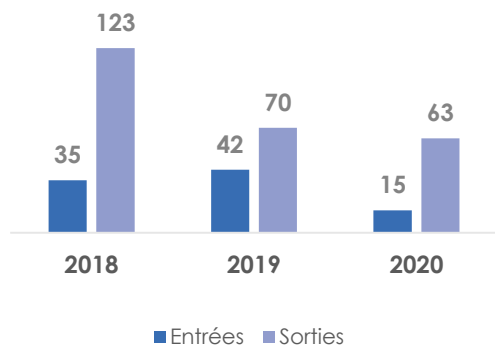
Cadre



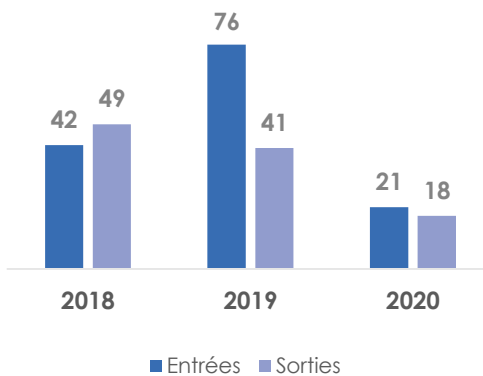
Haute Maîtrise



Maîtrise



Exécution



LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

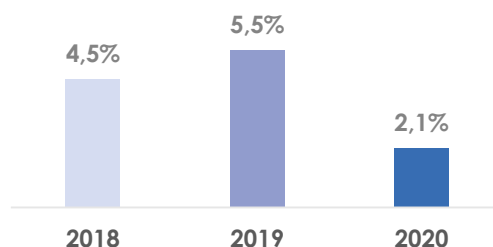
Il n'y a pas eu de licenciement économique à Aéroports de Paris en 2020.

1.5 PROMOTIONS

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE D'ARRIVÉE

	2018	2019	2020
Cadre	59	101	21
Haute Maîtrise	166	186	84
Maîtrise	66	61	27
Exécution	0	1	0
TOTAL	291	349	132

TAUX DE PROMOTION



1.6 CHÔMAGE PARTIEL

NOMBRE DE SALARIÉS PLACÉS EN ACTIVITÉ PARTIELLE AU COURS DE L'ANNÉE 2020 ⁽¹⁾

	2020
Cadre	1 383
Haute Maîtrise	2 100
Maîtrise	2 021
Exécution	573
TOTAL	6 077

(1) Salariés en CDI / CDD / contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation.

Les salariés ayant changé de statut en cours d'année (promotion) ont été comptabilisés sur le statut d'arrivée.

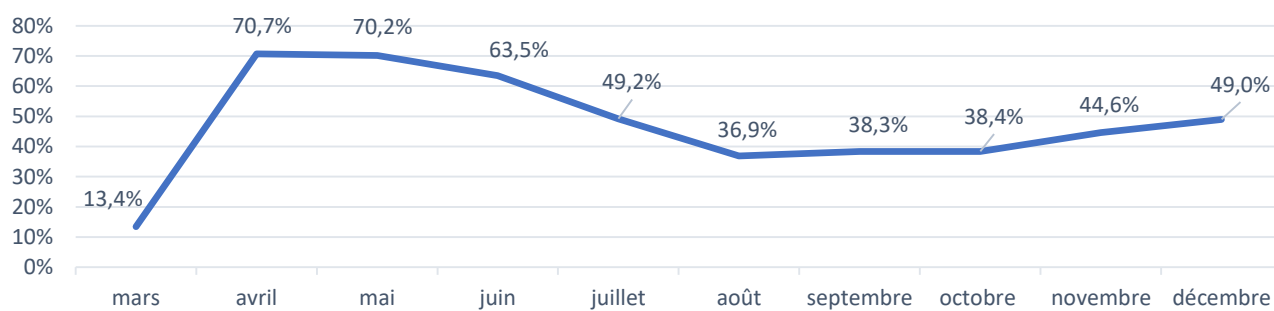
Au cours de l'année 2020, 6 077 salariés ont connu une période d'activité partielle. Le taux moyen de chômage partiel au sein d'Aéroports de Paris entre le 23 mars et le 31 décembre est de 49,7%.

NOMBRE TOTAL D'HEURES DE CHÔMAGE PARTIEL EN 2020 ⁽¹⁾

	2020				
	Cadre	Haute Maîtrise	Maîtrise	Exécution	TOTAL
Indemnisées	696 356	1 376 004	1 152 690	303 275	3 528 325
Non indemnisées	-	-	-	-	-
TOTAL	696 356	1 376 004	1 152 690	303 275	3 528 325

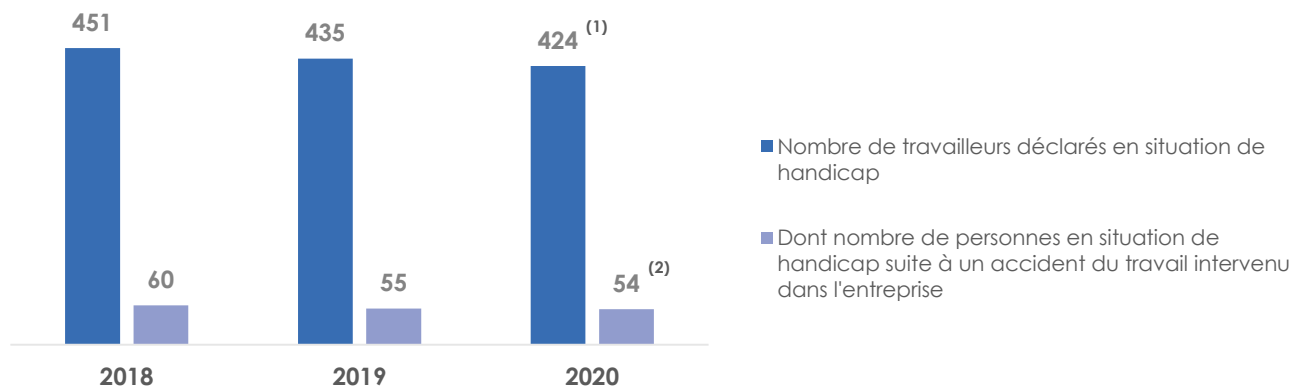
(1) Y compris les heures indemnisées au titre du chômage total, en cas d'arrêt de plus de quatre semaines consécutives.

Taux de chômage partiel mensuel 2020



Le chômage partiel a débuté le 23 mars 2020.

1.7 ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



(1) 424 personnes en situation de handicap recensées en CDI sur l'année 2020
 - 26 personnes en situation de handicap sont parties dans l'année 2020
 - 398 personnes en situation de handicap présentes au 31/12/2020.

(2) 54 personnes en situation de handicap en CDI ayant un taux d'IPP (Incapacité Partielle Permanente) recensées sur l'année 2020 dont 51 présentes au 31/12/2020.

1.8 ABSENTÉISME

NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR CAUSE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Causes	Catégories professionnelles	2018		2019		2020	
		Jours	Heures	Jours	Heures	Jours	Heures
Maladie/Maladie Professionnelle	Cadre	11 376	58 753	11 399	59 197	8 820	46 157
	Haute Maîtrise	28 684	150 816	29 944	155 256	27 975	145 985
	Maîtrise	45 272	234 246	48 621	250 535	53 493	273 526
	Exécution	17 527	87 340	15 642	78 198	14 664	69 857
	TOTAL	102 859	531 156	105 606	543 186	104 951	535 525
Maternité/Paternité	Cadre	2 502	13 240	3 020	15 825	2 945	15 633
	Haute Maîtrise	1 340	6 593	1 140	6 231	1 177	6 371
	Maîtrise	979	5 533	1 527	7 519	1 069	5 908
	Exécution	855	4 468	627	3 453	984	5 278
	TOTAL	5 675	29 834	6 314	33 028	6 174	33 189
Accidents du travail et de trajet	Cadre	244	1 294	398	1 956	80	423
	Haute Maîtrise	2 203	11 944	3 059	16 555	2 743	14 130
	Maîtrise	5 828	30 854	7 839	41 215	7 840	41 615
	Exécution	4 367	21 532	3 922	18 989	5 331	26 184
	TOTAL	12 642	65 623	15 218	78 714	15 994	82 352
Congés autorisés ⁽¹⁾	Cadre	755	5 532	750	5 519	545	4 016
	Haute Maîtrise	1 609	12 579	1 480	11 481	672	5 356
	Maîtrise	1 684	15 118	1 537	14 417	711	7 052
	Exécution	456	4 137	338	3 222	225	2 152
	TOTAL	4 503	37 366	4 105	34 639	2 154	18 576
Autres absences ⁽²⁾	Cadre	1 210	8 353	1 224	8 621	799	5 672
	Haute Maîtrise	794	5 729	832	6 262	663	6 341
	Maîtrise	977	7 953	1 056	8 977	679	6 788
	Exécution	1 407	10 412	1 472	10 615	670	5 864
	TOTAL	4 388	32 447	4 585	34 474	2 810	24 666
TOTAL	Cadre	16 087	87 172	16 791	91 117	13 187	71 901
	Haute Maîtrise	34 630	187 661	36 455	195 785	33 231	178 184
	Maîtrise	54 739	293 703	60 581	322 661	63 792	334 890
	Exécution	24 612	127 888	22 001	114 477	21 873	109 335
	TOTAL	130 068	696 425	135 828	724 040	132 084	694 308

(1) Article 16 du Statut : décès, mariage, déménagement, etc.

(2) Retard, congé non rémunéré, absence non rémunérée, absence rémunérée.

Les jours d'absence correspondent à des jours calendaires.

RÉPARTITION PAR CAUSE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE EN 2020 (EN %)

Le calcul du taux se fait par le rapport : nombre d'heures d'absences/temps de travail dû en heures

Causes	Cadre	Haute Maîtrise	Maîtrise	Exécution	TOTAL
Maladie	1,93	4,19	8,35	7,61	5,32
Maternité/Paternité	0,66	0,18	0,18	0,58	0,33
Accidents du travail et de trajet	0,02	0,41	1,27	2,85	0,82
Congés autorisés	0,17	0,15	0,22	0,23	0,18
Autres absences	0,24	0,18	0,21	0,64	0,25
TOTAL	3,01	5,11	10,22	11,92	6,90

En 2020, la maladie représentait 5,32% sur un total de 6,90%.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ARRÊT MALADIE EN 2020 SELON LA DURÉE DE L'ABSENCE ⁽¹⁾

	2018	2019	2020
Inférieur ou égal à 1 jour	1 000	1 230	470
De 2 à 3 jours	1 652	1 510	786
De 4 à 7 jours	1 371	1 207	823
De 8 à 14 jours	653	700	639
De 15 à 21 jours	235	281	293
De 22 à 30 jours	186	167	182
De 31 à 90 jours	368	358	414
De 91 à 180 jours	105	116	104
Plus de 180 jours	140	148	145
TOTAL	5 710	5 717	3 856

(1) Absence en jours calendaires.

RÉMUNÉRATIONS, CHARGES ET ACCESSOIRES



RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE MENSUELLE 4 730 €

La rémunération a été impactée en 2020 par la mise en place du dispositif de l'activité partielle sur la période allant de mars à décembre 2020.

Le montant moyen brut, par salarié, au titre de l'intéressement est de 843 euros. Compte tenu des résultats de l'entreprise, il n'y a pas de participation au titre de 2020.

Le montant des frais de personnel s'élève au global à 483 millions d'euros.

2.1 MODE DE CALCUL DES RÉMUNÉRATIONS

Tout le personnel titulaire d'Aéroports de Paris en horaire collectif est payé au mois sur la base de l'horaire légal (35 heures hebdomadaires depuis le 1er janvier 2000). Les cadres sont au forfait jours.

2.2 HIÉRARCHIE DES RÉMUNÉRATIONS

Rapport des déciles des rémunérations des 10 % des salariés touchant les rémunérations les plus élevées et celles correspondant aux 10 % des salariés touchant les rémunérations les moins élevées.

	2018	2019	2020
Ratio	3,41	3,40	3,76

Le montant global des 10 rémunérations les plus élevées est de 3 768 983 euros.

	2018	2019	2020
Montant global	3 304 005	3 398 159	3 768 983

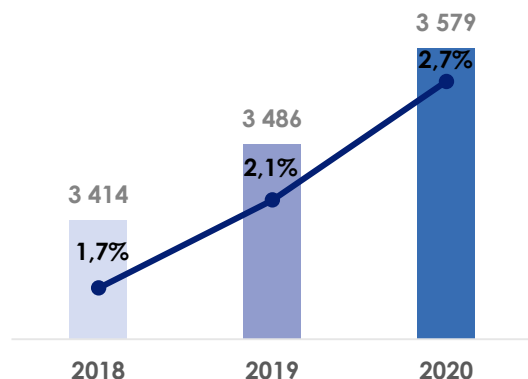
2.3 MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS

RAPPORT ENTRE LA MASSE SALARIALE ANNUELLE ET L'EFFECTIF MENSUEL MOYEN HORS INDEMNISATION D'ACTIVITÉ PARTIELLE PERÇUE PAR LE SALARIÉ

	2018	2019	2020
Masse salariale	371 556 469	368 930 306	287 260 715
Effectif mensuel moyen (ETPm CDI)	6 245	6 180	6 233
Masse salariale moyenne par salarié (en activité partielle ou non)	59 493	59 702	46 090
Variation masse salariale moyenne par salarié par rapport à l'année précédente	3,6%	0,4%	-22,8%

Compte tenu de la mise en œuvre de l'activité partielle, la comparaison avec les exercices passés n'est pas pertinente.

RÉMUNÉRATION THÉORIQUE MOYENNE AU 31 DÉCEMBRE (EFFECTIF PERMANENT) HORS PRIMES À PÉRIODICITÉ NON MENSUELLE (BASE 35 HEURES) ET HORS ABSENCE POUR ACTIVITÉ PARTIELLE ⁽¹⁾



(1) Somme des traitements de base + ancienneté de décembre rapportée à l'effectif permanent en ETP de ce même mois.

La variation 2020 par rapport à 2019 s'explique par l'effet report de l'augmentation générale 2019, les avancements, l'ancienneté ainsi que les promotions 2020.

RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE MENSUELLE PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR GENRE (EN EUROS)

Les salariés perçoivent une rémunération sur 14 mois. La rémunération brute moyenne mensuelle présentée a été ramenée sur 12 mois.

		2018	2019	2020
Homme	Exécution	2 884	2 896	2 723
	Maîtrise	3 905	3 947	3 688
	Haute Maîtrise	4 767	4 806	4 420
	Cadre	7 550	7 725	7 497
	TOTAL	4 980	5 085	4 872
Femme	Exécution	2 865	3 015	2 692
	Maîtrise	3 649	3 718	3 341
	Haute Maîtrise	4 458	4 465	4 077
	Cadre	6 792	6 811	6 503
	TOTAL	4 635	4 746	4 450
TOTAL	Exécution	2 879	2 922	2 716
	Maîtrise	3 819	3 871	3 568
	Haute Maîtrise	4 668	4 695	4 306
	Cadre	7 298	7 412	7 147
	TOTAL	4 868	4 974	4 730

(1) Compte tenu de la mise en œuvre de l'activité partielle, la comparaison avec les exercices passés n'est pas pertinente.

GRILLE DES RÉMUNÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020

La prime d'ancienneté n'est pas intégrée dans les montants ci-dessous.

Catégories	Groupes	Échelons	Rémunération brute mensuelle	Moyenne mensuelle des primes	
			(Traitement de base)	IC - PFA - ASS ⁽¹⁾	
Cadre	V	E2500	18 884	3 226	
		E1000	7 554	1 290	
	IV	E1470	11 104	1 897	
		E0640	4 834	826	
	IIIB	E1019	7 697	1 315	
		E0438	3 308	565	
	IIIA	E0730	5 514	942	
		E0315	2 379	406	
	Haute Maîtrise	IIC2	265	3 656	734
			259	2 685	539
IIC1		262	3 189	640	
		256	2 162	434	
Maîtrise	IIB	259	2 685	539	
		251	1 658	333	
Exécution	IB2	126S	1 892	380	
		116	1 548	311	
	IB1	120	1 654	332	
		115	1 534	308	

(1) Les seules primes retenues sont : IC (indemnité complémentaire payée en juin) / PFA (prime de 13ème mois payée en décembre) / ASS (assiduité au taux de 3 % - non cadres).



2.4 CHARGES ACCESSOIRES

AVANTAGES SOCIAUX DANS L'ENTREPRISE

Les avantages sociaux applicables aux différentes catégories de personnel sont précisés par le Statut du Personnel.

Indemnisation des jours fériés	Art. 14
Congés annuels payés	
27 jours ouvrés pour les salariés en horaire administratif et 30 jours ouvrables pour les salariés en horaire continu/semi-continu	Art. 15
Congés pour événements familiaux	
Décès, Déménagement, Enfant malade, mandat électif, Jury d'assises, journée du sang, mariage, naissance, rentrée scolaire	Art. 16
Prime d'ancienneté	
1% par année d'ancienneté acquise avec un maximum de 21 %	Art. 22
Supplément Familial	
Plafonné à 288,36 euros pour 2 enfants, il est attribué en fonction de l'échelon et du nombre d'enfants	Art. 24
Indemnité de départ à la retraite	Art. 32
Préavis et indemnités de licenciement	Art. 34
Indemnisation de la maladie	
Maintien du salaire intégral sur une durée de 180 jours pendant 12 mois pour une ancienneté de plus de 3 ans (90 jours pour une ancienneté inférieure à 3 ans)	Art. 37-38
Congé de maternité	Art. 39
Prévoyance	Art. 41

VERSEMENTS EFFECTUÉS À DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES (EN EUROS)

	2018	2019	2020
Personnel intérimaire	4 584 793	3 425 488	990 239
Personnel détaché ou mis à disposition de l'entreprise	184 906	120 638	297 929
TOTAL	4 769 699	3 546 126	1 288 168

La baisse des versements concernant le personnel intérimaire est due à la baisse d'activité liée à la crise sanitaire.

La hausse concernant le personnel détaché est liée à la mise à disposition de deux salariés d'ADP Ingénierie entre janvier et sept 2020.

2.5 CHARGE SALARIALE GLOBALE (EN MILLIERS D'EUROS)

	2018	2019	2020
Frais de personnel	586 105	596 081	482 975
Chiffre d'affaires	2 956 611	3 062 457	1 491 016
Ratio	0,198	0,195	0,324

Compte tenu de la mise en œuvre de l'activité partielle, la comparaison avec les exercices passés n'est pas pertinente.

Les frais de personnel comprennent l'ensemble du compte 64 (coûts directs et indirects).

2.6 PARTICIPATION FINANCIÈRE DES SALARIÉS

INTÉRESSEMENT (EN EUROS)

	2018	2019	2020
Montant global de l'intéressement	14 022 595	15 619 931	5 233 024
Montant moyen brut de la prime d'intéressement par salarié bénéficiaire	2 257	2 542	843

PARTICIPATION (EN EUROS)

	2018	2019	2020
Réserve spéciale de participation	28 214 996	23 487 885	0
Montant moyen brut de la participation par salarié bénéficiaire	4 541	3 822	0

PLAN D'ÉPARGNE GROUPE (EN EUROS)

	2018	2019	2020
Montant global de l'abondement	6 131 005	6 416 856	5 733 899
Montant maximum de l'abondement par salarié bénéficiaire	1 300	1 300	1 300

PLAN D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE COLLECTIF GROUPE (EN EUROS)

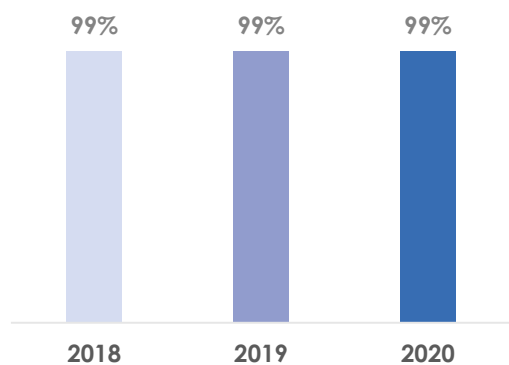
	2018	2019	2020
Montant global de l'abondement	3 035 623	3 277 556	3 108 825
Montant maximum de l'abondement par salarié bénéficiaire	900	900	900

ACTIONNARIAT SALARIÉ (EN %)

Au 31 décembre 2020, 1,81 % du capital est détenu par les salariés.

	2018	2019	2020
Part du capital détenu par les salariés au 31 décembre	1,64	1,67	1,81

PROPORTION DE SALARIÉS D'AÉROPORTS DE PARIS SA ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE



3

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
11,48

La baisse du nombre d'accidents du travail avec arrêt est due principalement à la mise en œuvre de l'activité partielle et du télétravail au sein de l'entreprise.

Le taux de fréquence, en amélioration de 11 % par rapport à 2019, est la traduction concrète des résultats des actions de prévention engagées au cours de ces dernières années.

4 priorités transversales pour la prévention suivies par le COMEX :

- risques psycho-sociaux ;
- agressions et incivilités ;
- risques liés aux déplacements ;
- risques de nos sous-traitants.

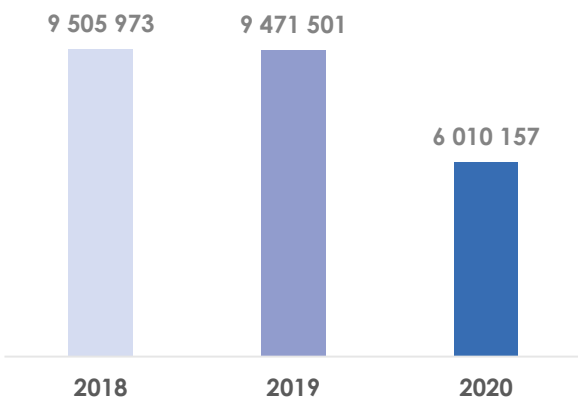
3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT ET DE JOURNÉES PERDUES PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	Cadre			Haute Maîtrise et Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	5	8	1	100	92	59	34	22	9	139	122	69
Nombre de journées perdues	51	194	8	5 372	7 505	7 807	4 028	3 123	4 018	9 451	10 822	11 833 ⁽¹⁾

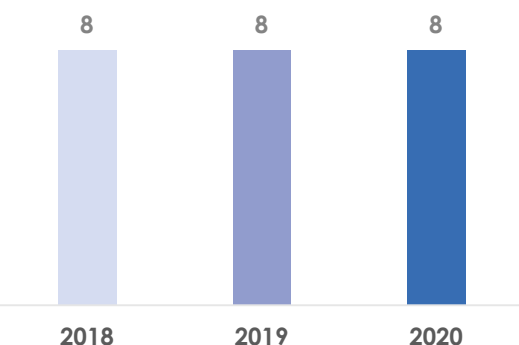
(1) 8 503 jours sur les 11 833 sont des journées perdues pour des accidents de travail qui ont eu lieu avant 2020..

ÉVOLUTION DES HEURES TRAVAILLÉES ⁽¹⁾



(1) En 2020, les heures travaillées prennent en compte les absences pour activité partielle.

NOMBRE D'INCAPACITÉS PERMANENTES (PARTIELLES ET TOTALES) NOTIFIÉES À L'ENTREPRISE AU COURS DE L'ANNÉE CONSIDÉRÉE



ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE (TF) ET DU TAUX DE GRAVITÉ (TG)

Taux	2018	2019	2020
TF	14,62	12,88	11,48
TG	0,99	1,14	1,97

Le taux de gravité mesure la gravité des accidents de travail. Il correspond au nombre de jours calendaires perdus de travail avec arrêt par milliers d'heures travaillées par un salarié.

Le taux de fréquence des accidents de travail correspond au nombre d'accident de travail avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées par un salarié.

NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS

Il n'y a pas eu d'accident mortel au sein d'Aéroports de Paris depuis 2014.

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRÊT DE TRAVAIL ET DE JOURNÉES PERDUES

	Cadre			Haute Maîtrise et Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	1	8	1	30	34	23	5	9	4	36	51	28
Nombre de journées perdues	4	130	5	625	1 530	1 492	139	265	72	768	1 925	1 569

TAUX ET MONTANTS DES COTISATIONS ACCIDENTS DE TRAVAIL

Taux selon les terrains (en %)	2018	2019	2020
Siège	0,98	1,02	0,96
Paris-Orly	1,13	1,09	1,01
Paris-Charles de Gaulle	1,51	1,41	1,23
Paris-Le Bourget	1,31	1,27	1,24
Persan-Beaumont	0,84	0,78	0,69
Chelles-le-Pin	0,84	0,78	0,69
Toussus-le-Noble	0,86	0,85	0,74
Chavenay	0,84	1,24	1,11
Issy les Moulineaux	0,84	0,78	0,69
Pontoise Corneilles en Vexin	6,63	5,30	4,65
Meaux	0,84	0,78	0,69
Lognes	0,84	0,78	0,69
MONTANT TOTAL DES COTISATIONS ACCIDENTS DE TRAVAIL (en M€)	4,94	4,64	3,49

Le taux de cotisation Accidents du travail (AT) et Maladies professionnelles (MP) est déterminé annuellement pour chaque établissement.

3.2 RÉPARTITION EN % DES ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT PAR MOTIF ⁽¹⁾

Causes	Accidents de travail (en %)		
	2018	2019	2020
Chute de plain-pied sans élément matériel	6	11	9
Chute de plain-pied impliquant un élément matériel	23	34	23
Chute dans un escalier	10	3	10
Accident lié à l'utilisation d'un véhicule (voiture, engin, 2 roues...)	6	8	7
Occasionnés par des manutentions, des machines ou des outils	17	17	25
Risques Psycho-Sociaux	14	5	10
autres cas (incluant activité sportive) ⁽²⁾	24	21	16
TOTAL	100	100	100

(1) Répartition par éléments matériels (accidents de travail avec arrêt, hors arrêts refusés et classés).

(2) Concerne le métier de pompier.

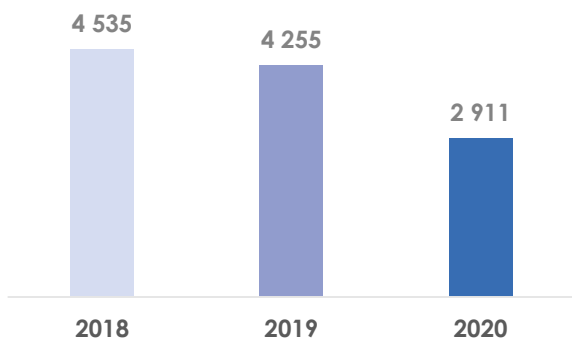
3.3 MALADIES PROFESSIONNELLES

	2018	2019	2020
Maladies professionnelles déclarées à la sécurité sociale	6	3	3
Causes ⁽¹⁾	TMS = 2 Amiante = 2 RPS = 1 Autre = 1	TMS = 3	TMS = 1 Covid-19 = 2
Affectation pathologiques à caractère professionnel	-	-	-
Causes	-	-	-
Déclaration de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles	-	-	-
Causes	-	-	-

(1) Référence dans le tableau des maladies professionnelles : TMS = 57 ; amiante = 30 ; risques psycho-sociaux = hors tableau ; surdit  = 42 ; lombalgies = 98 ; Covid-19 = 100.

3.4 D PENSES EN MATI RE DE S CURIT 

EFFECTIF FORM    LA S CURIT  (NOMBRE D' ACTIONS STAGIAIRES)



Compte tenu de la mise en  uvre de l'activit  partielle, la comparaison avec les exercices pass s n'est pas pertinente.

MONTANT DES DÉPENSES DE FORMATION À LA SÉCURITÉ RÉALISÉES DANS L'ENTREPRISE

Nature de la formation	2018		2019		2020	
	Heures	Montant (en €)	Heures	Montant (en €)	Heures	Montant (en €)
Habilitations électriques préparation + recyclage	6 178	79 025	7 126	101 683	2 475	39 165
Habilitations mécaniques et thermiques préparation + recyclage	1 163	23 264	1 254	27 548	609	12 941
Conduite de Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP)	818	16 120	711	14 040	718	23 302
Conduite engins de chantier	259	8 004	795	21 000	278	7 200
Conduite engins de levage et de manutention	512	17 440	1 680	42 640	443	11 234
Conduite engins déneigement	3 018	-	3 432	-	3 045	-
Conduite de grues mobiles + recyclage	60	2 070	-	-	-	-
Formation continue obligatoire conducteurs routiers + perfectionnement conduite poids lourds	532	12 882	455	6 517	490	6 680
Formation Initiale Minimum Obligatoire conducteurs routiers (FIMO)	-	-	140	1 463	140	1 630
Conduite de véhicule transportant des matières dangereuses licence ADR préparation + recyclage	49	1 340	119	2 846	154	3 392
Réglementation transport routier de marchandises dangereuses initiale et recyclage	120	3 825	79	1 275	-	-
Permis M (aires de manœuvre)/permis P (piste) et T (trafic)	5 221	10 682	5 500	9 225	5 530	9 549
Habilitation conduite bateau sur bassin de rétention	-	-	-	-	-	-
Permis C, B, C et EB poids lourd et super lourd	1 442	21 660	2 238	35 768	523	12 452
Permis de chasser/efficacité du tir	165	8 381	134	4 315	548	30 224
Permis feu	324	8 987	30	-	-	-
Sécurité et prévention des risques professionnels encadrement	-	-	-	-	120	2 136
Prévention des risques professionnels sensibilisation du personnel	-	-	-	-	-	-
Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)	49	-	158	-	-	-
Plan de prévention EU/EE	491	-	292	-	18	1 850
Sécurité sur les chantiers/contrôle des entreprises extérieures	323	-	511	-	233	0
Analyse des accidents du travail	-	-	-	-	-	-
Atmosphères explosives	99	5 043	8	394	-	-
Fluides frigorigènes	32	1 588	-	-	-	-
Gestion du risque amiante et sensibilisation des personnels	1 038	25 342	687	13 932	105	3 075
Prévention des risques liés au travail en espaces confinés / CATEC	234	10 532	585	27 528	-	-
Prévention des risques liés aux légionnelles	118	6 150	141	8 470	15	1 780
Autorisation d'Intervention à Proximité d'un Réseau (AIPR)	1 328	47 475	1 166	35 098	29	2 540
Prévention du risque routier	150	3 975	-	-	-	-
Produits dangereux et risques chimiques	-	-	428	8 250	-	-
Prévention des risques liés aux alcoolisations en milieu du travail	-	-	-	-	-	-
Risques radiologiques et ionisants	119	1 000	45	-	49	2 250
Sensibilisation aux risques psycho-sociaux et gestion du stress	440	10 436	546	8 350	-	-
Signalisation et balisage routier	53	-	94	-	-	-
Travail en hauteur	938	13 480	746	11 430	514	9 020
Formation des membres et présidents des C3SCT ⁽¹⁾	210	7 887	38	3 336	841	14 110
Gestes et postures de travail/postes et postures	28	-	-	-	-	-
Sauvetage secourisme du travail initiale et recyclage	3 430	27 900	2 694	28 382	653	8 528
Manipulation des extincteurs/sensibilisation à la sécurité incendie	254	7 558	118	4 549	-	-
Premiers secours en équipe initiale et recyclage	1 316	500	1 484	-	441	-
SSIAP 1 base + recyclage	694	1 249	497	184	263	548
SSIAP 2 base + recyclage	878	4 082	838	1 666	585	3 346
SSIAP 3 base + recyclage	282	929	567	6 180	90	0
Formation des moniteurs et instructeurs en secourisme	540	6 190	727	3 890	175	0
Autres formations prévention santé sécurité	801	-	320	19 720	35	1 300
TOTAL	33 700	394 994	36 377	449 678	19 115	208 254

(1) Cela comprend en 2020 les formations liées au CSE et à son outil SIRs.

Compte tenu de la mise en œuvre de l'activité partielle, la comparaison avec les exercices passés n'est pas pertinente.

AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL



SALARIÉS EN HORAIRES ALTERNANTS OU DE NUIT 32,1 %

La durée du travail résulte de l'accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT), signé le 31 janvier 2000 (avenant du 7 octobre 2010) complété de l'accord sur la journée de solidarité du 29 mars 2005 et avenant du 6 novembre 2008, et de la prise en compte de 14 heures de réduction du temps de travail, prévues par une note annexe pour les personnels non cadres.

Elle est de :

- **1 569 heures par an** pour les personnels non cadres en horaires administratif, d'atelier et semi-continu ;
- **1 501 heures par an** pour les personnels non cadres en horaire continu ;
- **204 jours par an** pour les personnels cadres.

Des avenants régissent les situations propres à certains salariés, notamment ceux du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports (SSLIA, accord du 6 avril 2001 modifié par l'accord du 28 décembre 2006) et ceux des services médicaux d'urgence (SMU, accord du 30 janvier 2002 et avenant du 22 décembre 2008).

4.1 DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉS ANNUELS

La durée du congé annuel est de 27 jours ouvrés pour le personnel administratif et d'atelier et de 30 jours ouvrables pour le personnel en service continu ou semi-continu.

Ce chiffre ne prend pas en compte un certain nombre de congés supplémentaires (bonification pour jours pris hors période et congés spéciaux notamment).

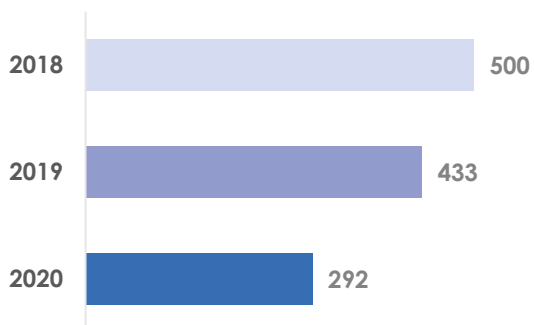
NOMBRE DE JOURS FÉRIÉS

	2018	2019	2020
Nombre de jours fériés (hors samedi et dimanche)	9	10	9 ⁽¹⁾

(1) Lundi de Pentecôte inclus.

REPOS COMPENSATEUR

Le graphique ci-dessous indique le nombre de salariés ayant bénéficié de jours de repos compensateurs pris au titre des heures supplémentaires.



NOMBRE DE SALARIÉS EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL À LA DATE DU 31 DÉCEMBRE

Catégories	2018						2019						2020					
	H	%	F	%	TOTAL	%	H	%	F	%	TOTAL	%	H % ⁽¹⁾	F % ⁽¹⁾	TOTAL % ⁽¹⁾			
Cadre	9	1,0	55	10,3	64	4,4	14	1,4	55	9,5	69	4,4	10	1,0	41	6,8	51	3,2
Haute Maîtrise	22	1,6	94	11,6	116	5,2	21	1,5	94	11,4	115	5,1	19	1,3	73	8,9	92	4,1
Maîtrise	51	3,7	188	20,9	239	10,5	42	3,2	190	21,6	232	10,5	32	2,5	157	18,4	189	8,8
Exécution	18	6,3	54	32,0	72	15,9	17	6,0	43	31,2	60	14,3	16	6,1	34	25,6	50	12,7
TOTAL	100	2,5	391	16,2	491	7,7	94	2,3	382	15,8	476	7,4	77	1,9	305	12,7	382	6,0

(1) Pourcentage de l'effectif géré par genre et catégorie.

L'effectif à temps partiel a diminué de 19,7% par rapport à 2019, en raison du retour à temps plein de salariés.

49,5% sont en maîtrise (13,4% sont des cadres).

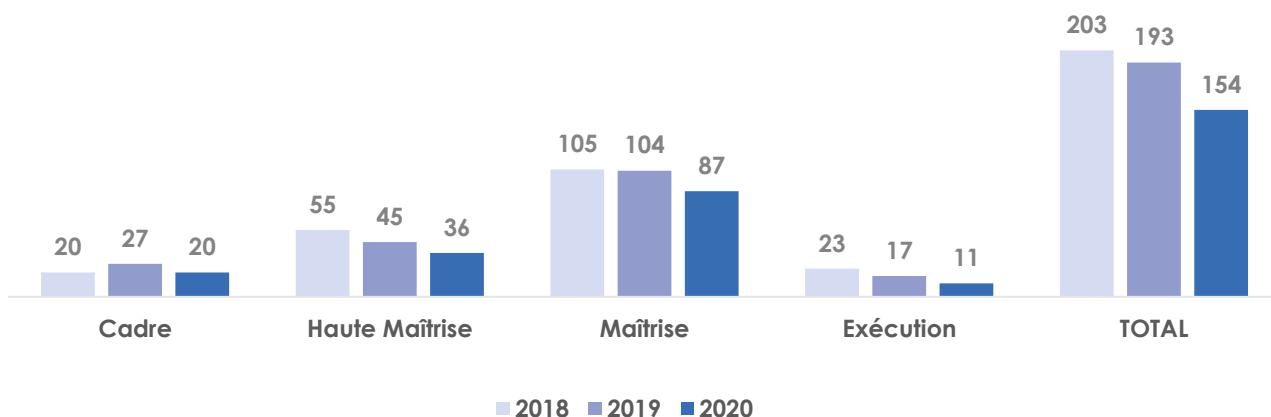
Ce sont majoritairement des femmes qui travaillent à temps partiel (79,8%).

EFFECTIF GÉRÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

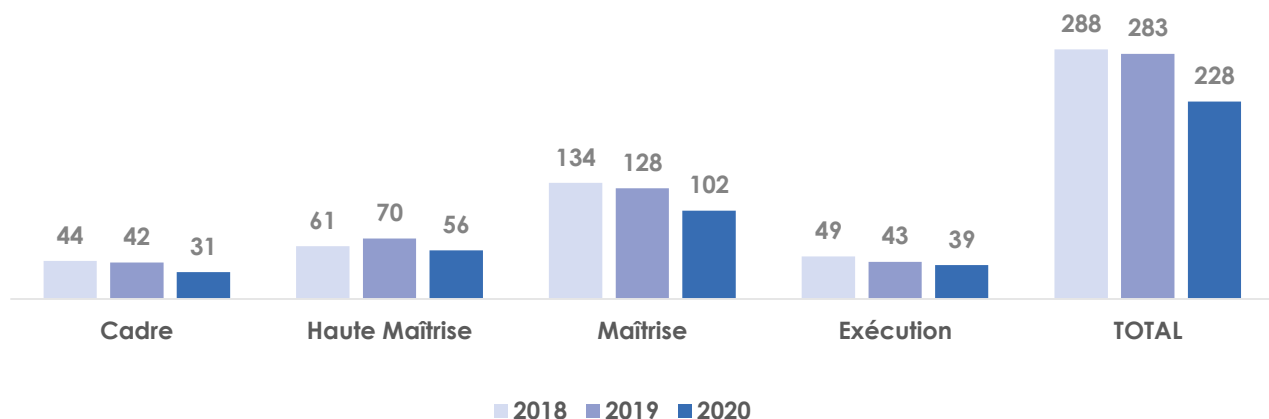
Catégories	Effectif	Entre 20 et 30 heures	Autres formes de temps partiel < = 50 %	Autres formes de temps partiel > = 80 %	Temps plein
Cadre	1 584	20	12	19	1 533
Haute Maîtrise	2 243	36	31	25	2 151
Maîtrise	2 151	87	92	10	1 962
Exécution	395	11	36	3	345
TOTAL	6 373	154	171	57	5 991

45% des effectifs à temps partiel privilégient un taux d'activité inférieur ou égal à 50%.

Nombre de salariés employés à temps partiel (entre 20 et 30 heures)

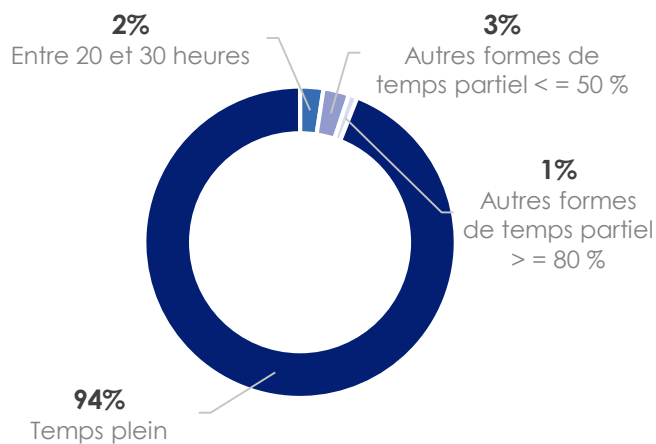


Nombre de salariés employés à temps partiel (autres formes de temps partiel ⁽¹⁾)



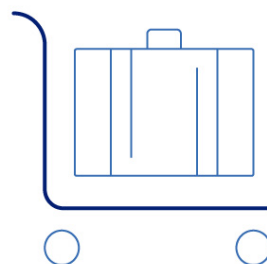
(1) <= 50 % et >= 80 %.

Répartition en % des salariés employés à temps partiel



POURCENTAGE DE SALARIÉS BÉNÉFICIAIRE DE 2 JOURS DE REPOS HEBDOMADAIRE CONSÉCUTIFS

98 %



HORAIRE INDIVIDUALISÉS

Aucun salarié ne bénéficie d'horaires individualisés au sein de l'entreprise.

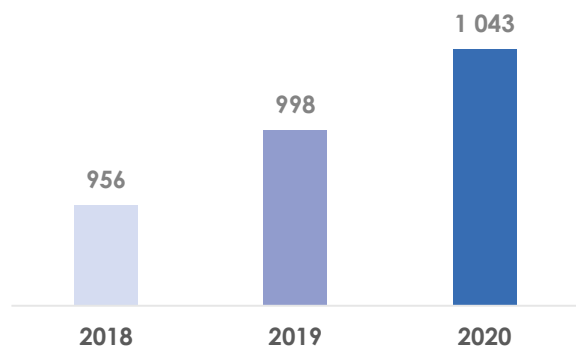
4.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

NOMBRE DE SALARIÉS OCCUPANT DES EMPLOIS À HORAIRES ALTERNANTS OU DE NUIT

	2018				2019				2020			
	H	F	TOTAL	% ⁽¹⁾	H	F	TOTAL	% ⁽¹⁾	H	F	TOTAL	% ⁽¹⁾
Paris-Orly	408	223	631	24,5	414	222	636	24,6	407	211	618	24,5
Paris-Charles de Gaulle	924	510	1 434	39,1	896	489	1 385	37,6	875	482	1 357	36,9
Paris-Le Bourget	46	3	49	34,8	46	3	49	35,0	45	4	49	36,6
Aérodromes d'aviation générale	18	0	18	52,9	19	0	19	52,8	20	0	20	55,6
TOTAL	1 396	736	2 132	33,3	1 375	714	2 089	32,4	1 347	697	2 044	32,1

(1) Proportion de l'effectif géré au 31 décembre.

NOMBRE DE SALARIÉS OCCUPANT DES EMPLOIS À HORAIRES ALTERNANTS OU DE NUIT (> = À 50 ANS)



4.3 CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL

SURVEILLANCE MÉDICALE – CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL (EXPOSITION AU BRUIT)

	2018	2019	2020
Nombre de salariés exposés de façon habituelle et régulière à plus de 85 dB	801 ⁽¹⁾	794 ⁽¹⁾	789 ⁽¹⁾

(1) Extrait de la base de données des salariés exposés aux risques. De nouvelles mesures de bruit sont effectuées donnant lieu à une nouvelle cartographie dans les secteurs concernés.

Des mesures de bruit sont effectuées chaque année en fonction des contextes et à l'initiative des directions.

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS, D'ANALYSE DE PRODUITS TOXIQUES ET MESURES

	Nombre de prélèvements			Nombre d'analyses		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Eau potable (compteurs et points de distribution)	919	863	1 606	16 182	15 117	27 706
Eau potable avitaillement	306	295	222	5 508	5 310	3 996
Eau chaude sanitaire en bâtiments	408	414	234	408	414	234
Tours aéro-réfrigérantes en centrale	42	54	39	48	56	47
Eaux pluviales	470	452	300	6 658	7 135	7 155
Eaux usées	226	246	213	5 613	5 514	5 044
Eaux de nappes souterraines	228	234	254	6 651	6 370	7 270

4.4 TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Le télétravail a été mis en place au sein d'Aéroports de Paris en 2017.

NOMBRE DE SALARIÉS CONCERNÉS PAR LE TÉLÉTRAVAIL RÉGULIER

	2018	2019	2020
Salariés ayant télétravaillé ⁽¹⁾	1 181	1 451	1 250

(1) Télétravail régulier.

Les autres types de télétravail (occasionnel, exceptionnel et pour raisons médicales) ne sont pas comptabilisés.

En 2020, 1 250 salariés ont pratiqué le télétravail dit régulier sur les deux premiers mois de l'année. A compter du 16 mars, le dispositif de télétravail exceptionnel a été activé en raison de la crise sanitaire pour toutes les fonctions compatibles avec ce mode d'organisation du travail portant ainsi à 3 354 le nombre de salariés ayant pratiqué le télétravail au cours de l'année 2020.

4.5 DÉPENSES D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

DÉPENSES DE SÉCURITÉ ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

	2018	2019	2020
Sommes des dépenses (en euros)	18 080 850	8 653 000	10 493 760
Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente	ND	ND	ND

Les dépenses de l'année 2020 incluent 1 600 000 € pour répondre à la crise sanitaire et 284 000 € d'équipement pour le télétravail exceptionnel.

4.6 MÉDECINE DU TRAVAIL

SURVEILLANCE MÉDICALE – SANTÉ AU TRAVAIL

	2018	2019	2020
Nombre de salariés ayant bénéficié d'examens systématiques	1 669	2 573	2 005 ⁽¹⁾
Salariés assujettis à une surveillance médicale renforcée	1 935	2 320	2 365
Nombre d'examens complémentaires	2 601	3 174	1 607
Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail	ND ⁽²⁾	ND ⁽²⁾	ND ⁽²⁾

(1) 1 619 examens réalisés par un médecin et 386 par une infirmière.

(2) La médecine du travail d'ADP n'est pas en mesure de fournir un pourcentage précis de la part de leur temps de travail allouée à l'analyse et l'intervention en milieu de travail.

Les examens médicaux ont augmenté depuis 2019 du fait de la comptabilisation des examens faits par les infirmières.

4.7 TRAVAILLEURS INAPTES

NOMBRE DE SALARIÉS INAPTES DÉFINITIVEMENT À TENIR LEUR EMPLOI

	2018	2019	2020
Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par le médecin du travail	28	28	18
Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude	5	9	4
TOTAL	33	37	22

5

FORMATION



HEURES DE FORMATION
51 952

(Ce bilan intègre également la formation continue journalière des pompiers dans le cadre du programme EASA : 15 996 heures).

5 301 salariés en CDD et CDI ont suivi une ou plusieurs actions de formation en 2020.

Par ailleurs, en complément, 694 salariés en activité partielle ont pu suivre une formation, hors temps de travail, financée par le Fonds National de l'Emploi, ce qui représente 9 281 heures pour un coût prévisionnel de près de 674 K€.

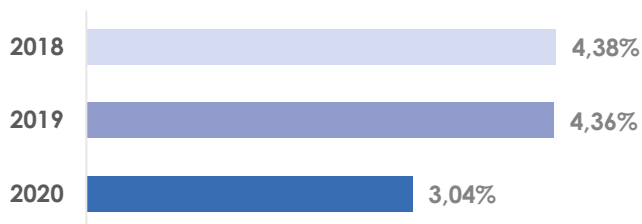
La formation professionnelle permet de s'adapter aux évolutions de l'organisation du travail, mutations technologiques, changements de culture et pratiques managériales et contribue à développer de nouvelles compétences.

Dans le cadre de la politique de formation en alternance, 11 personnes en contrat de professionnalisation et 129 en contrat d'apprentissage étaient présentes au 31 décembre 2020.

Le montant des dépenses en formation était de 8,6 millions d'euros.

5.1 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉE À LA FORMATION CONTINUE



MONTANT DES DÉPENSES TOTALES CONSACRÉES À LA FORMATION CONTINUE (EN MILLIONS D'EUROS)

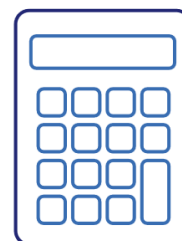
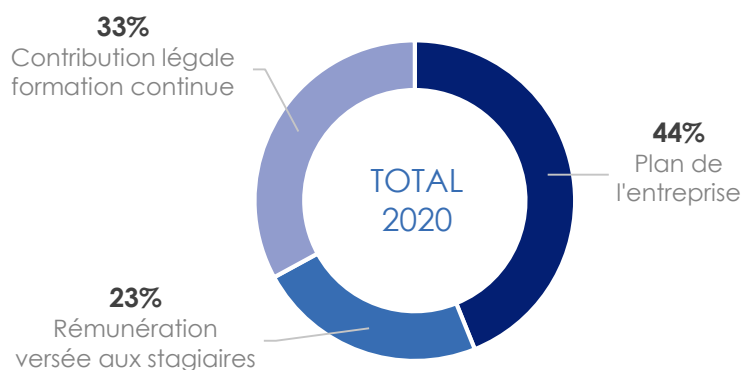
	2018	2019	2020
Plan de l'entreprise – frais de stage et dépenses de fonctionnement	7,8	7,7	3,8
Rémunération versée aux stagiaires	5,0	4,9	2,0
TOTAL	12,7	12,6	5,8
Formation des jeunes – financement de la professionnalisation	0,0	0,0	0,0
Financement du congé individuel de formation	0,0	0,0	0,0
Contribution légale Formation continue	3,8	3,7	2,8
TOTAL	16,5	16,3	8,6

Compte tenu de la mise en œuvre de l'activité partielle, la comparaison avec les exercices passés n'est pas pertinente.

En 2020, seules les formations réglementaires et celles dans le cadre du FNE-Formation ont été mises en œuvre. Ceci explique mécaniquement la baisse des dépenses (pas d'activité entre mars et septembre 2020). La modalité pédagogique la plus représentée dans le cadre du FNE-Formation est la modalité e-learning.

Contribution légale : la masse salariale ayant diminué en 2020, la contribution a également baissé.

RÉPARTITION DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2020 (EN %)

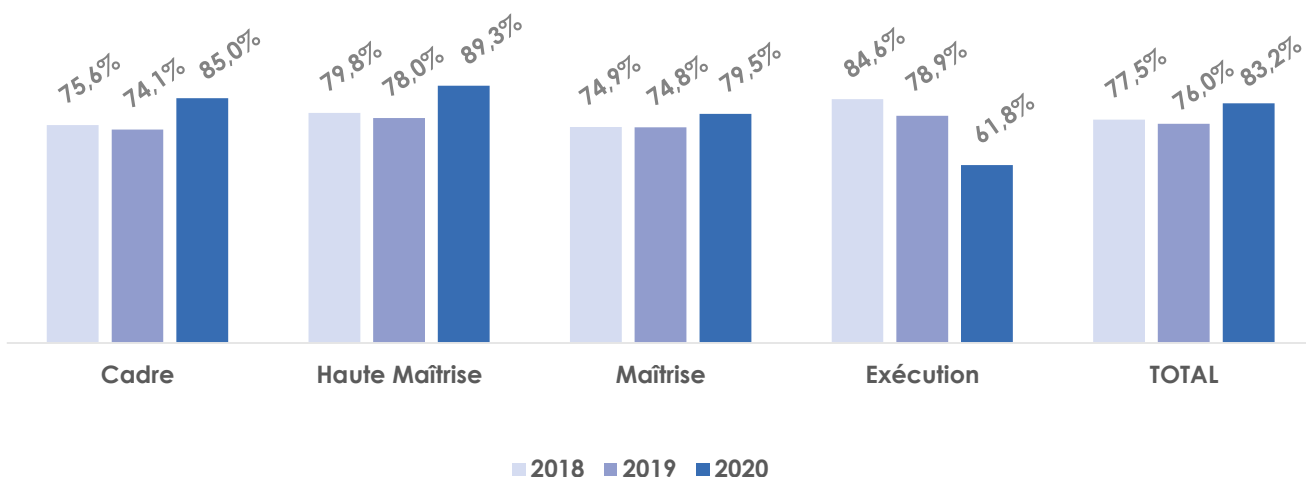


NOMBRE DE STAGIAIRES ⁽¹⁾

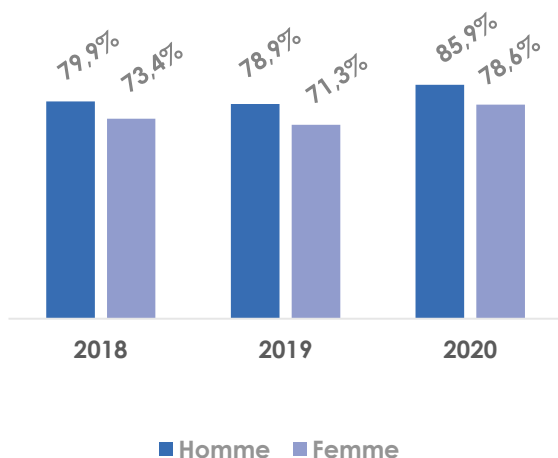
	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Homme	690	702	840	1 180	1 161	1 310	1 077	1 073	1 082	249	240	176	3 196	3 176	3 408
Femme	406	447	506	593	607	692	635	580	627	135	92	68	1 769	1 726	1 893
TOTAL	1 096	1 149	1 346	1 773	1 768	2 002	1 712	1 653	1 709	384	332	244	4 965	4 902	5 301

(1) Un même stagiaire peut suivre un ou plusieurs stages. Un stagiaire qui a changé de catégorie en cours d'année est compté dans les effectifs de chaque catégorie.

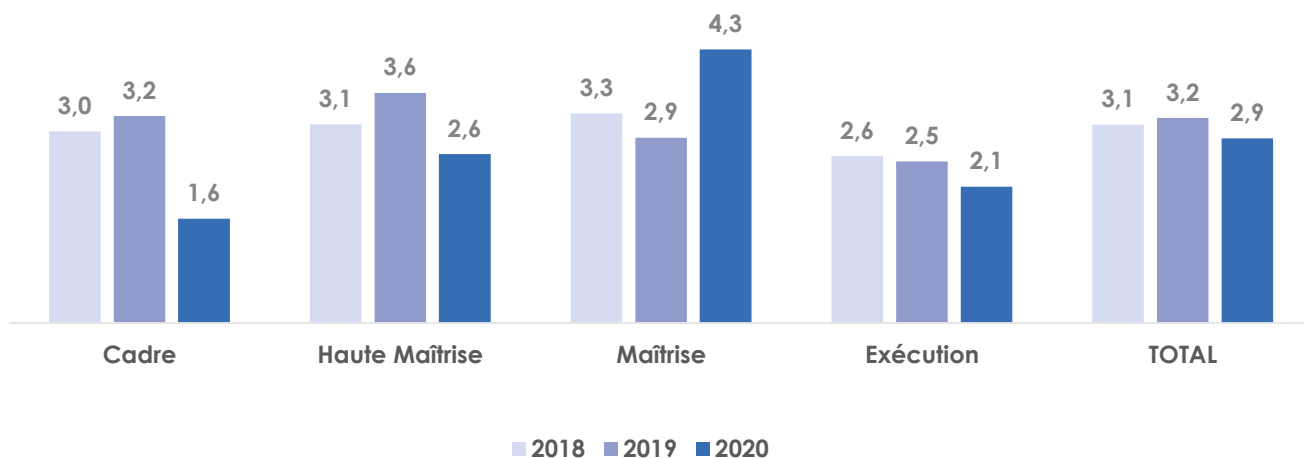
Pourcentage de salariés ayant suivi un stage par catégorie professionnelle



Pourcentage de salariés ayant suivi un stage par genre

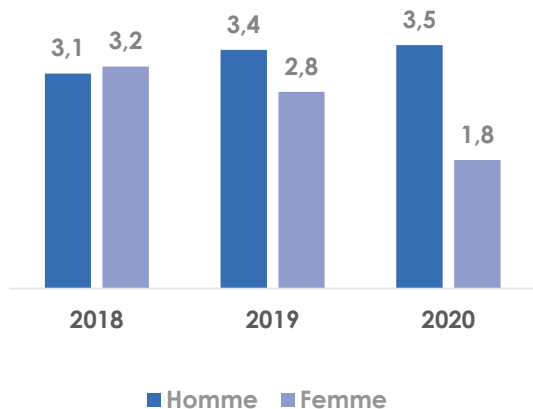


Nombre moyen de stages par catégorie professionnelle



La hausse dans la catégorie maîtrise est due à l'intégration de l'ensemble des formations théoriques et pratiques des centres d'instructions et des pompiers dans l'outil de gestion de la formation Talentsoft.

Nombre moyen de stages par genre



NOMBRE D'HEURES DE STAGE POUR FORMATIONS RÉMUNÉRÉES ET NON RÉMUNÉRÉES

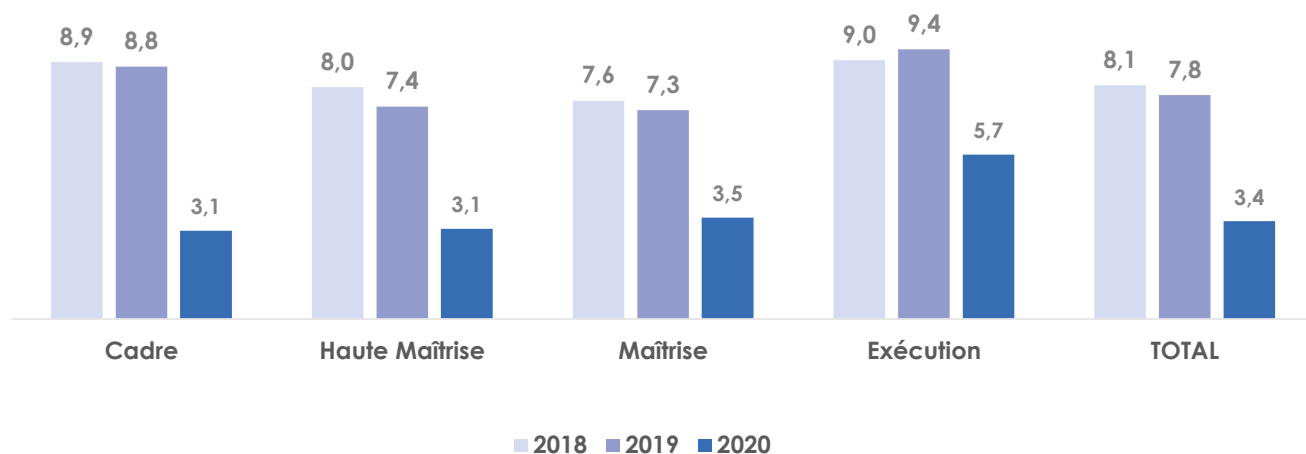
L'ensemble des formations (hors FNE) sont réalisées sur le temps de travail et correspondent à des heures rémunérées.

Les formations dans le cadre du dispositif FNE sont réalisées hors temps de travail, sur la base du volontariat, et sont donc non rémunérées.

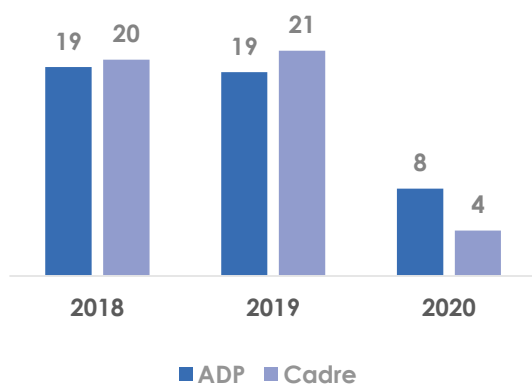
Répartition par type de formation

	Congé formation			Plan entreprise			TOTAL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Nombre d'heures	1 504	2 236	893	124 532	119 667	51 059	126 036	121 903	51 952
Part en %	1,2	1,8	1,7	98,8	98,2	98,3	100,0	100,0	100,0

Nombre d'heures moyen de formation par stage et par catégorie professionnelle



Nombre d'heures moyen de formation par salarié



Nombre d'heures prévues dans le cadre du dispositif Fonds National de l'Emploi (FNE) ⁽¹⁾

	Nbre de salariés inscrits	Heures prévues	Nbre de salariés ayant suivi une formation en 2020	Heures réalisées 2020
FNE1 Formations à réaliser avant le 31/12/2020	785	10 589	694	9 166
FNE2 Formations à réaliser avant le 31/03/2021	752	6 472		115
TOTAL	1 537	17 061	694	9 281

(1) Dispositif mis en place en mai 2020 - Données prévisionnelles à ce jour (les formations sont programmées jusqu'au 22 mars 2021).

5.2 CONGÉS FORMATION

RÉPARTITION DES HEURES DE CONGÉS FORMATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE (CIF) / CPF DE TRANSITION

	Cadre			Haute Maîtrise			Maîtrise			Exécution		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Taux (en %)	43	15	0	2	26	25	51	54	50	5	5	25

Les heures de formation dans le cadre d'un CPF de transition sont faites dans le cadre des reliquats de CIF ou de CPF de transition professionnelle.

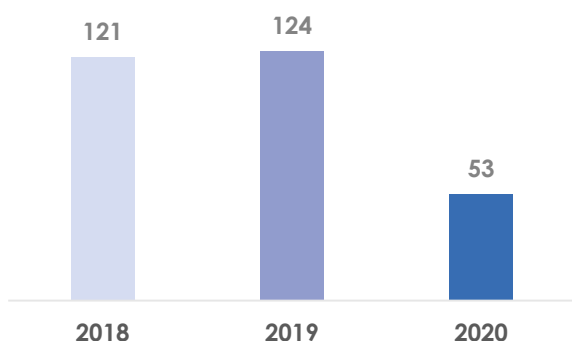
AUTRES CHIFFRES CONCERNANT LA FORMATION

	2018	2019	2020
Salariés ayant bénéficié d'un congé de formation rémunéré	5	5	4
Salariés ayant bénéficié d'un congé de formation non rémunéré	0	0	0
Congés individuels de formation refusés par le FONGECIF (raison budgétaire)	11	6	2
Congés Bilans de compétences	2	1	1
Contrats d'apprentissage au 31 décembre	188	195	129
Contrats particuliers (professionnalisation)	26	31	11
Heures d'absences pour formation syndicale ⁽¹⁾	892	53	91

(1) Le coût de ces absences n'est pas imputé sur le budget formation.

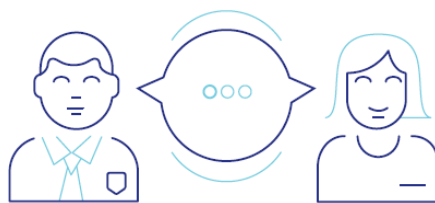
5.3 APPRENTISSAGE

NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE CONCLUS DANS L'ANNÉE



6

RELATIONS PROFESSIONNELLES



ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS 7

L'entreprise accorde une importance particulière au dialogue social et favorise la négociation collective.

6.1 ACCORDS SIGNÉS EN 2020

NOMBRE, DATE DE SIGNATURE ET OBJET DES ACCORDS SIGNÉS DURANT L'ANNÉE CONSIDÉRÉE

7 accords ont été signés au cours de l'année 2020 :

1. Avenant n°3 à l'accord instituant deux régimes collectifs de retraite supplémentaire à cotisations définies et à prestations définies signé le 29/05/2020 (suspension pour un an).
2. Accord relatif à l'indemnisation des salariés en activité partielle (entrée en vigueur le 23/09/2020) signé le 28/07/2020 par CFE-CGC, CGT et UNSA-SAPAP.
3. Accord de méthode pour la conduite de la négociation relative à :
 - Un accord de rupture collective (ARCC)
 - Un accord relatif à l'activité partielle de longue durée
 - Un accord de performance collective (APC)signé le 27/08/2020 par CFE-CGC, CGT et UNSA-SAPAP.
4. Avenant n°2 à l'accord collectif relatif au télétravail signé le 13/10/2020 par CFE-CGC et CGT.
5. Accord relatif à la configuration du Comité de groupe signé le 02/12/2020 par CFDT-FGTE, CFE-CGC-GFPP, CGT-FNST, FO-FEETS, et UNSA-Transports.
6. Accord sur le fonctionnement du Comité de groupe signé le 02/12/2020 par CFDT-FGTE, CFE-CGC-GFPP, CGT-FNST, FO-FEETS, et UNSA-Transports.
7. Accord de rupture conventionnelle collective signé le 09/12/2020 par CFE-CGC, CGT et UNSA-SAPAP.

La NAO 2020 (rémunérations et partage de la valeur ajoutée) a donné lieu à la rédaction d'un PV de désaccord le 14/05/2020.

6.2 REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Les mandats des membres du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel ont pris fin le 31 décembre 2019.

À compter du 1er janvier 2020, le Comité Social et Économique (CSE) remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des Instances Représentatives du Personnel (IRP), Délégués du Personnel (DP), Comité d'Entreprise (CE) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Les élections de la délégation du personnel au CSE qui comprend 36 membres se sont déroulées du 14 au 19 novembre 2019.

La durée des mandats est de 4 ans.

ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (SCRUTIN TOUS LES QUATRE ANS)

Participation par collège

	1er collège	2e collège	3e collège	TOTAL
	2019	2019	2019	2019
Inscrits	515	4 459	1 454	6 428
Votants	281	3 330	1 002	4 613
Suffrages exprimés	268	1 002	975	2 245
Participation en %	54,56	74,68	68,91	71,76

Résultats obtenus pour chaque organisation syndicale

Organisations	Nombre de voix	Organisations	(en %)
	2019		2019
SNTA/CFDT	421	SNTA/CFDT	9,43
CFE/CGC	1 462	CFE/CGC	32,74
FO	374	FO	8,38
UNSA/SAPAP	775	UNSA/SAPAP	17,36
CGT	1 357	CGT	30,39
SUD AERIEN	76	SUD AERIEN	1,70
TOTAL	4 465	TOTAL	100,00

Appartenance syndicale des élus à l'instance CSE

	2019	
Organisations	Titulaires	Suppléants
SNTA/CFDT	3	2
CFE/CGC	13	12
FO	2	3
UNSA/SAPAP	6	7
CGT	12	12
SUD AERIEN	0	0
TOTAL	36	36

ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SCRUTIN TOUS LES CINQ ANS)

Participation par catégorie

	Cadre			Autres Salariés			TOTAL		
	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019
Inscrits	1 593	1 676	1 753	9 563	7 163	5 325	11 156	8 839	7 078
Votants	720	716	893	2 901	2 545	2 960	3 621	3 261	3 853
Suffrages exprimés	710	705	864	2 833	2 496	2 832	3 543	3 201	3 696
Participation en %	45,20	42,06	50,94	30,34	34,85	55,59	32,46	36,21	54,44

Résultats obtenus pour chaque organisation syndicale

Organisations	Nombre de voix			Organisations	(en %)		
	2009	2014	2019		2009	2014	2019
CFDT	345	229	426	CFDT	9,74	7,15	11,53
CFE/CGC	601	782	1 025	CFE/CGC	16,96	24,43	27,73
CFTC	298	0	0	CFTC	8,41	0,00	0,00
CGT	1 355	1 038	1 216	CGT	38,24	32,43	32,90
UNSA/SAPAP	509	662	663	UNSA/SAPAP	14,37	20,68	17,94
FO	435	490	366	FO	12,28	15,31	9,90
TOTAL	3 543	3 201	3 696	TOTAL	100,00	100,00	100,00

Appartenance syndicale des élus au Conseil d'Administration ADP

Organisations	2009	2014	2019
CFDT	0	0	1
CFE/CGC	1	2	2
CFTC	0	0	0
CGT	3	2	2
UNSA/SAPAP	1	1	1
FO	1	1	0
TOTAL	6	6	6

UTILISATION DES CRÉDITS D'HEURES ET ABSENCES SYNDICALES

Volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année considérée

	2018	2019	2020
TOTAL	123 943	117 802	54 656

Le nombre d'heures syndicales comprend à la fois les heures imputables sur les dotations horaires et les heures passées en réunion.

En 2020, ce nombre est inférieur aux années précédentes en application des nouveaux accords sur le CSE et le droit syndical signés en septembre 2019.

Les nombres d'instances, de mandats et de dotations horaires sont inférieurs à la situation précédente, et l'activité partielle a conduit certains mandatés à déclarer moins d'heures voire aucune.

NOMBRE DE RÉUNIONS PENDANT L'ANNÉE CONSIDÉRÉE

	2018	2019	2020
Comité Social et Economique			29
C2SCT			11
C3SCT			32 ⁽¹⁾

(1) Nombre de réunions pour les 5 C3SCT.

NOMBRE DE RÉUNIONS ANNUELLES AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

	2018	2019	2020
Délégués du Personnel	12	12	
Comité d'Entreprise	27	26	
Commissions	30	10	
Délégués syndicaux	55	60	37 ⁽²⁾
Groupes de travail syndicats/direction	62	11	22 ⁽³⁾
Représentants du personnel au Conseil d'Administration	8	15	13 ⁽⁴⁾

(1) Compte tenu de la mise en place du CSE le 1er janvier 2020, ces données n'ont plus lieu d'être.

(2) Réunions de négociation.

(3) Dont les réunions d'actualité sociale avec l'ensemble des organisations syndicales.

(4) Ce nombre correspond aux séances du Conseil d'Administration sans les comités.

FORMATIONS SYNDICALES

Répartition du nombre de bénéficiaires et du nombre de jours par organisation syndicale

		Nombre de bénéficiaires			Nombre de jours		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020
Stages de formation économique, sociale et syndicale	CFDT	1	0	0	3	0	0
	CFTC	0	0	0	0	0	0
	CFE/CGC	6	0	4	11	0	12
	CGT	27	4	0	98	7	0
	FO	1	0	0	5	0	0
	UNSA/SAPAP	0	0	0	0	0	0
	SUD AÉRIEN	0	0	0	0	0	0
TOTAL		35	4	4	117	7	12

6.3 INFORMATION ET COMMUNICATION

PROCÉDURES D'ACCUEIL

Accueil des stagiaires, alternants et nouveaux collaborateurs

En continuité avec la politique déployée depuis plusieurs années en faveur de l'alternance et des stages, l'entreprise accompagne les jeunes dans le démarrage de leur vie professionnelle en leur offrant la possibilité d'exercer un métier et d'acquérir une première expérience significative.

L'accueil des stagiaires est assuré par les différents services, qui mettent à disposition des informations relatives à l'entreprise et des visites des infrastructures aéroportuaires sont organisées par le biais des maisons de l'environnement et du développement durable.

Pour les nouveaux alternants, la Direction des Ressources Humaines programme des journées d'intégration au début de leur contrat afin de leur présenter la pluralité de nos activités et de nos métiers, ainsi qu'une visite des plateformes de Paris-Orly ou Paris-Charles de Gaulle. Après quelques mois de présence dans l'entreprise, des ateliers sont organisés pour que les alternants partagent leur expérience ou fassent découvrir leurs missions auprès des autres apprentis et de leurs tuteurs.

Aujourd'hui, le Groupe ADP impacté par la crise sanitaire doit s'adapter aux nouveaux défis qui s'imposent au monde aéroportuaire et entend poursuivre ses engagements envers les étudiants, les jeunes diplômés pour se préparer aux enjeux de demain.

En ce qui concerne les collaborateurs nouvellement embauchés, il leur est proposé un séminaire d'intégration au terme duquel il est organisé des visites commentées des plateformes afin qu'ils appréhendent le fonctionnement d'un aéroport.

L'ensemble de ces événements a pour but de présenter les activités et les enjeux du groupe, de transmettre la culture de l'entreprise et d'illustrer des projets majeurs de développement associés aux métiers. Par ailleurs, ces rencontres entre pairs permettent de développer un premier réseau professionnel et d'échanger avec des managers ou des membres du COMEX.

PROCÉDURES D'INFORMATION ASCENDANTE ET DESCENDANTE

Support	Périodicité	Cadre	Haute Maîtrise	Maîtrise Exécution
Intranet – News, interviews, vidéos, reportage, etc.	Variable	x	x	x
Les actus RH et annexes au bulletin de paie	Mensuel	x	x	x
Connexions Info (ex Infodif) – Outlook	1 à 2 par semaine	x	x	x
Rapport d'activité et de Développement Durable	1/an	x	_____ à la demande _____	
Plan stratégique 2016-2020 Cahiers Stratégie-Intranet	Tous les 5 ans	x	x	x
Livrets et documentation sur des thèmes spécifiques : GPEC, rémunération, épargne salariale, etc.	Variable	x	x	x
Intranet – Extraits de presse	Quotidienne	x	x	x
Réseau social d'entreprise Yammer	Permanent	x	x	x
Foire aux questions spécifique période Covid : sanitaire, activité partielle, télétravail... en support Intranet et Yammer	Permanent	x	x	x
Newsletter #Restonsconnectés	Hebdomadaire	x	x	x
Panneaux d'affichage administratif	Permanent	x	x	x
Notes de service	Variable	x	x	x
Livret d'accueil des nouveaux embauchés	Variable	x	x	x

SYSTÈMES D'ENTRETIENS INDIVIDUELS

Un entretien individuel entre le collaborateur et son manager a lieu chaque année. Il permet d'établir un bilan de l'année écoulée, de fixer les enjeux opérationnels et les objectifs de l'année à venir, mais également d'échanger sur son parcours professionnel. Un support informatique permet l'analyse des informations recueillies à cette occasion.

Par ailleurs, au-delà des échanges réguliers avec son encadrement, tout salarié peut solliciter un entretien avec son Responsable Ressources Humaines ou une Assistante Sociale pour tout motif personnel (familial, logement, problème social, formation, retraite, etc.).

6.4 DIFFÉRENDS CONCERNANT L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL

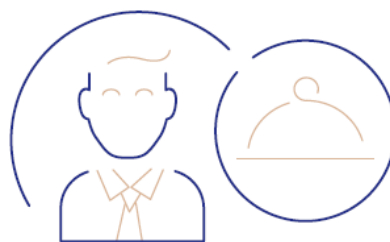
Procédures	2018	2019	2020
Recours à des modes de solutions non judiciaires engagés dans l'année	0	0 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾
Instances judiciaires engagées dans l'année avec mise en cause de l'entreprise	3	10	15
Mises en demeure et procès-verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année	1	5 ⁽²⁾	1 ⁽¹⁾

(1) Sous réserve de l'existence d'éléments non connus de DJA.

(2) Dont 4 pour la même affaire.

7

ACTIVITÉS ET ACTIONS SOCIALES



PRIX DU REPAS
3,33 €

7 prêts au titre de l'aide au logement travaux et accession ont été accordés en 2020.

5 nouveaux logements souscrits par Aéroports de Paris sont occupés par des salariés.

188 583 repas ont été servis aux salariés d'Aéroports de Paris dans les 5 restaurants gérés par le Comité Social et Economique.

Le montant de la subvention versée au Comité Social et Economique pour les activités socioculturelles s'est élevé à 10,1 millions d'euros.

7.1 ACTIVITÉS SOCIALES

LOGEMENT

Entreprise soumise à la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) pour un montant de 1,68 million d'euros utilisés au bénéfice des salariés pour la réservation de logements locatifs et de prêts accession à la propriété.

Réservations de logements dans les programmes locatifs

	2018	2019	2020
Souscriptions réalisées	54	28	9
Total des logements souscrits par ADP de 1956 à l'année considérée ⁽¹⁾	2 497	2 525	2 534
Logements occupés au 31 décembre ⁽¹⁾	1 647	1 675	1 684

(1) La différence entre le nombre de logements occupés et le nombre de logements souscrits correspond aux logements définitivement remis à la disposition des organismes collecteurs.

Aides pour le financement de l'acquisition ou de l'amélioration du logement

Des prêts au taux d'intérêt de 1 % remboursables au maximum en 20 ans sont accordés aux salariés sur proposition de la Commission Mixte du Logement.

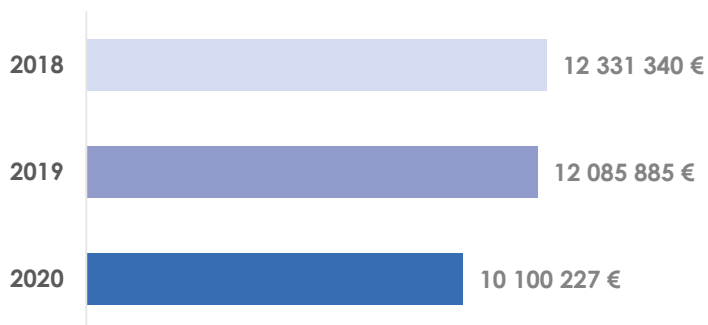
Les salariés ne pouvant bénéficier du 1 % logement, leur demande ne correspondant pas aux critères de la réglementation, peuvent toutefois bénéficier de prêts hors 1 % dont le montant est de 20 000 euros.

Montant total des dépenses au titre de l'aide au logement du personnel

	2018	2019	2020
Souscriptions de logements	1,03	0,48	0,09
Prêts accordés			
Action logement	0,80	0,17	0,03
Hors action logement	0,00	0,00	0,00
Prêts PASS (travaux, mobilité...)	0,25	0,06	0,05
Montant des bonifications versées	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES (EN M€)	2,08	0,71	0,17

Les prêts PASS, hors action logement et bonifications viennent en complément de la PEEC.

BUDGET DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES)



La subvention versée au Comité Social et Économique comprend :

- ◆ La subvention aux activités sociales, culturelles et sportives qui représente 1,65 % de la Masse Salariale Brute Imposable (MSBI), soit 4 751 903 € comptabilisés en 2020 ;
- ◆ La subvention légale de 0,22 % de la MSBI pour le fonctionnement, soit 633 587 € en 2020 ;
- ◆ Les contributions complémentaires pour un montant de 1 799 901 € en 2020, correspondant à la prise en charge d'autres dépenses ;
- ◆ La mutuelle retraités pour un montant de 2 914 836 € en 2020.

RESTAURANTS DU PERSONNEL

Nombre de restaurants mis à la disposition du personnel

	2018	2019	2020
Siège ⁽¹⁾	0	0	0
Paris-Orly	5	5	5
Paris-Charles de Gaulle	7	7	7
Paris-Le Bourget	1	1	1
Aérodromes d'aviation générale	0	0	0
TOTAL	13	13	13

(1) Concernant le siège, une cafétéria est ouverte de 7h30 à 15h avec une offre de restauration rapide.

Restaurants gérés par le Comité Social et Économique

	2018	2019	2020
Siège	0	0	0
Paris-Orly	3	3	3
Paris-Charles de Gaulle	2	2	2
TOTAL	5	5	5

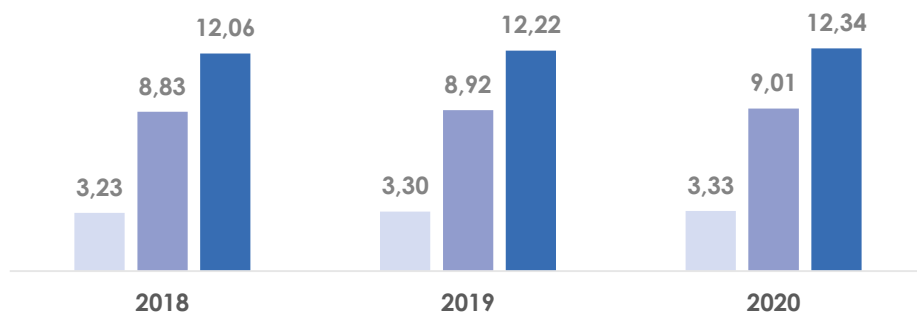
Restaurants gérés par le Comité Social et Économique, nombre total annuel de repas servis ⁽¹⁾

	2018	2019	2020
Siège	0	0	0
dont salariés Aéroports de Paris	0	0	0
Paris-Orly ⁽²⁾	359 565	374 034	168 915
dont salariés Aéroports de Paris	252 575	248 409	110 239
Paris-Charles de Gaulle	233 369	215 525	121 974
dont salariés Aéroports de Paris	151 644	140 715	78 344
TOTAL	592 934	589 559	290 889
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	404 219	389 124	188 583

(1) Données issues du système d'information de facturation individuelle des salariés.

(2) Arrivée de PARIS SEINE BIÈVRE au 01/12/2018.

Restaurants gérés par le Comité Social et Économique, prix du repas Aéroports de Paris (en euros)



■ Prix du repas

■ Montant de la subvention restaurant accordée au CSE pour les salariés d'Aéroports de Paris

■ Prix total du repas

Restaurants gérés par un concessionnaire

	2018	2019	2020
Siège	0	0	0
Paris-Orly	2	2	2
Paris-Charles de Gaulle	5	5	5
Paris-Le Bourget	1	1	1
Aérodromes d'aviation générale	0	0	0
TOTAL	8	8	8

Restaurants gérés par un concessionnaire, nombre total annuel de repas servis

	2018	2019	2020
Paris-Orly	80 233	83 753	21 396
<i>dont salariés Aéroports de Paris</i>	<i>30 326</i>	<i>33 686</i>	<i>10 390</i>
Paris-Charles de Gaulle	508 464	503 098	218 722
<i>dont salariés Aéroports de Paris</i>	<i>137 968</i>	<i>143 068</i>	<i>65 383</i>
Paris-Le Bourget	47 913	46 749	12 053
<i>dont salariés Aéroports de Paris</i>	<i>10 973</i>	<i>10 146</i>	<i>2 478</i>
TOTAL	636 610	633 600	252 171
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	179 267	186 900	78 251

Restaurants gérés par EUREST.

Les restaurants gérés par Air France facturent directement les administrations et entreprises qui les fréquentent.

De ce fait, seuls les chiffres de fréquentation des salariés Aéroports de Paris sont indiqués.

	2018	2019	2020
Paris-Orly	18 625	27 606	7 154
Paris-Charles de Gaulle	79 745	77 686	24 788
Paris-Le Bourget	-	-	-

7.2 AUTRES CHARGES SOCIALES (EN MILLIONS D'EUROS)

	2018	2019	2020
Assurances complémentaires (prévoyance) ⁽¹⁾	5,22	5,29	5,23
Régime obligatoire de couverture santé ⁽²⁾	5,57	5,62	5,89
Régimes retraites supplémentaires ⁽³⁾	4,26	4,26	1,08
Retraites complémentaires ⁽⁴⁾	33,94	33,66	27,16
Coût réel de la participation aux cotisations des mutuelles (retraités groupe fermé)	3,08	2,93	2,91

(1) Régime de prévoyance AXA / CHUBB.

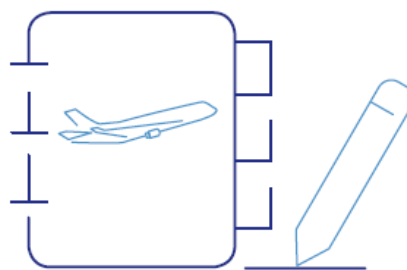
(2) Couverture santé Mutuelle des actifs global (Humanis).

(3) Retraites supplémentaires art. 83 (CNP).

(4) Cotisations AGIRC ARRCO et AGFF.



INDEX DES INDICATEURS PRÉVUS PAR L'ACCORD CSE DU 09/09/2019



1

EMPLOI**4**

1.1	Effectif au 31 décembre 2020	5
1.2	Travailleurs extérieurs	11
1.3	Embauches en CDI et CDD	12
1.4	Départs CDI et CDD	12
1.5	Promotions	14
1.6	Chômage partiel	14
1.7	Evolution de l'emploi des personnes en situation de handicap	15
1.8	Absentéisme	16

2

RÉMUNÉRATIONS, CHARGES ET ACCESSOIRES**18**

2.1	Mode de calcul des rémunérations	19
2.2	Hiérarchie des rémunérations	19
2.3	Montant des rémunérations	19
2.4	Charges accessoires	22
2.5	Charge salariale globale	23
2.6	Participation financière des salariés	23

3

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**25**

3.1	Accident de travail et de trajet	26
3.2	Répartition en % des accidents de travail avec arrêt par motif	27
3.3	Maladies professionnelles	28
3.4	Dépenses en matière de sécurité	28

4

AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL**30**

4.1	Durée et aménagement du temps de travail	31
4.2	Organisation du travail	34
4.3	Conditions physiques de travail	34
4.4	Transformation de l'organisation du travail	35
4.5	Dépenses d'amélioration des conditions de travail	35
4.6	Médecine du travail	36
4.7	Travailleurs inaptes	36

5

FORMATION**37**

5.1	Formation professionnelle continue	38
5.2	Congés formation	42
5.3	Apprentissage	42

6

RELATIONS PROFESSIONNELLES**43**

6.1	Accords signés en 2020	44
6.2	Représentants du personnel et délégués syndicaux	44
6.3	Information et communication	48
6.4	Différends concernant l'application du droit du travail	49

7

ACTIVITÉS ET ACTIONS SOCIALES**50**

7.1	Activités sociales	51
7.2	Autres charges sociales	55

Le bilan social 2020 d'Aéroports de Paris a été élaboré en application de l'accord du Comité Social et Economique du 09/09/2019.

Ce bilan social peut être envoyé et les informations complémentaires éventuelles sur son contenu demandées à la Direction des Ressources Humaines

1, rue de France – BP 81007 – 95931 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

Société anonyme au capital de 296 881 806 euros – SIREN 552 016 628 RCS Bobigny
N° TVA intracommunautaire FR 33 552 016 628

Siège social : 1, rue de France – BP 81007 – 95931 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

